

PER

D-297

BNQ

LA MISSION
D'ABORD

«Donner accès à l'information sous
toutes ses formes à tous les ci-
toyens et citoyennes selon leurs be-
soins propres.»

IDEETI

AOÛT 1995

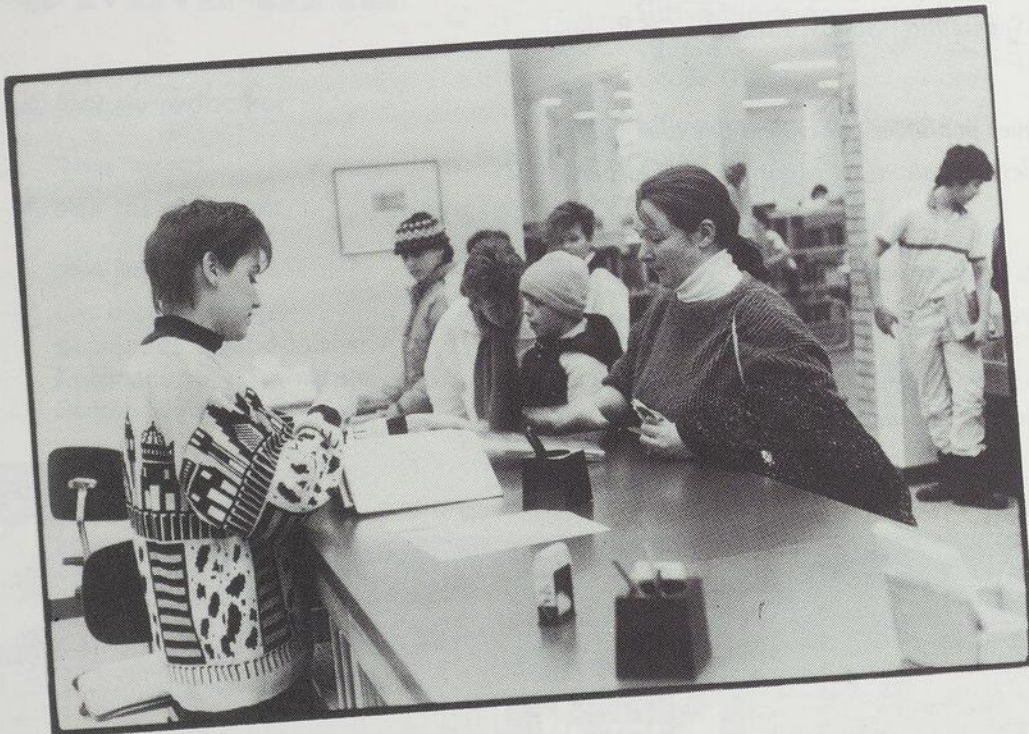
VOL. 10 - NO 2

LES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES QUÉBÉCOISES

RADIOSCOPIE D'UN RETARD



L
A
T
A
R
I
F
I
C
A
T
I
O
N



LES REVENUS
DES BIBLIOTHÈQUES
PUBLIQUES

**SUBVENTIONS
EN PERTE
DE VITESSE**

**UN ENJEU DE TAILLE POUR
LA CROISSANCE À LONG TERME DU RÉSEAU**

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC



CANADIANA



LIBRAIRIE

O VIEUX BOUQUINS

C.P. 8, Drummondville, Québec J2B 6V6 – (819) 477-2993

Depuis 1974, nous sommes les spécialistes des livres anciens, rares ou épuisés publiés au Québec ou au Canada depuis les débuts de l'imprimerie en Nouvelle-France.

Nous offrons aussi une sélection appréciable d'ouvrages anciens publiés en France, en Angleterre, aux U.S.A. traitant de la Nouvelle-France et du Québec.

*Nos **catalogues mensuels** permettent des choix appuyés d'une solide bibliographie et décrits avec la plus grande rigueur.*

Environ 60 000 titres de tous les genres: Découverte et Pré-découverte de l'Amérique; Nouvelle-France; Généalogie; Histoires Locales et Régionales; Arts, Folklore; Ethnologie; Premières Nations; Plein Air; Agriculture; Acadie; Franco-Américains; Spiritualité; Sports; Littérature et Bibliographie.

Un choix racé pour les bibliothèques publiques qui croient que tout ne doit pas se retrouver strictement dans les institutions de Montréal, de Québec... ou d'Ottawa!

Un bon nombre de titres rares au sujet de votre région se retrouvent à la British Library à Londres... pouvons-nous les retrouver sur vos rayons?

Travailler et rechercher avec vous, c'est travailler pour nous tous à constituer une banque d'information nécessaire à une nation!

Faites appel à nos services afin d'améliorer le Patrimoine écrit de votre région.

Serge Duhamel



Membre de: Confrérie de la Librairie Ancienne du Québec
Association de la Librairie Ancienne du Canada
Ligue Internationale de la Librairie Ancienne

LA MISSION D'ABORD



DEFI

INFORMATION

L'information, élément-clé de la mission, celui qui sert de locomotive, puisque tout commence par un besoin de savoir... La bibliothèque publique, une mémoire collective... De Hull à Gaspé, de Sept-Îles à Rouyn-Noranda, en passant par tous les autres centres, vous retrouverez ce même esprit, cette même image, chez-nous, le défi est permanent...

FAITS ET TRADITIONS

La bibliothèque publique a aussi pour mandat de rassembler, consigner et rendre disponible, grâce aux documents qu'elle peut accumuler, l'ensemble des usages, des traditions et de la culture propre aux communautés desservies.

ÉDUCATION

La bibliothèque publique, un outil de développement et de formation permanente pour tous, de 0 à 150 ans!

DÉTENTE

Votre bibliothèque publique, l'anti-stress par excellence!

SOMMAIRE

4 Mot du rédacteur

Denis Boisvert

6 Mot du président

Jean Payeur

8 Les bibliothèques publiques québécoises: Radioscopie d'un retard

François Séguin

14 Les revenus des bibliothèques publiques: Subventions en perte de vitesse

Claude Charest

20 Influence de certaines variables sur la performance des bibliothèques publiques au Québec

Yves Brunel

32 La tarification des services municipaux et la bibliothèque publique

Jean-Marc Lynch

35 La tarification des bibliothèques: Une question de nuances

Claudette Poulin
Marie-Thérèse Stephen

37 Conséquences de la tarification de l'abonnement

Ghislaine Lauzon

39 Patinoires et bibliothèques: équité financière?

Georges Dubois

41 Êtes-vous d'accord? «Il y a toujours un livre» – Vraiment?

Serge Duhamel
Pierre Meunier



REVUE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Président
JEAN PAYEUR, Québec

Vice-président
DENIS BOISVERT, St-Hyacinthe

Administratrices
CAMILLE BRICAULT, St-Jean-sur-Richelieu
MARIE-THÉRÈSE STEPHEN, Anjou

Administrateur
LUC SIGOUIN, Rouyn-Noranda

Trésorière
GHISLAINE LAUZON, Boisbriand



RÉDACTION
DENIS BOISVERT
coordonnateur
CONCEPTION GRAPHIQUE
PHOTOCOMPOSITION/MONTAGE
IMPRESSION

Les EDITIONS GILLES ALLARD Inc.
Tél.: (819) 474-6852
Fax: (819) 474-6853

PUBLICITÉ ET DISTRIBUTION
PIERRE MEUNIER (514) 546-3763
1255, rue Provost, C.P. 40
Acton Vale (Qc) J0H 1A0

ISSN-0831-4640
DÉPÔT LÉGAL
3e TRIMESTRE 1995
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC

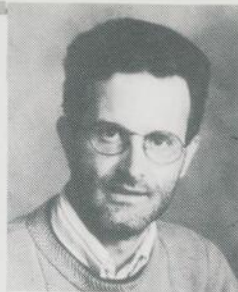
DEFI est une revue publiée 3 fois l'an par les bibliothèques publiques du Québec. Les articles paraissant dans DEFI expriment l'opinion de leur(s) auteur(s) et pas nécessairement celle de l'Association ou de la Rédaction. Toute reproduction locale ou partielle de textes n'est permise qu'avec l'autorisation du comité de rédaction et doit être accompagnée de la mention: «Extrait de la revue DEFI».

ABONNEMENT 18\$ (individus)
3 NUMÉROS 25\$ (institutions)
40\$ (soutien)

Chèques à l'ordre de: ADIBIPUQ, 1255, rue Provost, C.P. 40, Acton Vale (Qc) J0H 1A0

MOT DU RÉDACTEUR

Denis
Boisvert



La tarification: un sujet polysémique qui englobe aussi bien les inscriptions des membres, les taxes municipales que la location de best-sellers. Pour les tenants de la tarification, comme Claude Gagnon et Ronald Beaupré, la survie des bibliothèques ne tient pas à la gratuité. Au contraire, pour eux, l'usager doit défrayer les coûts réels reliés à l'utilisation de ce service, au même titre que toute autre activité de loisirs comme la visite du zoo de Granby ou une journée aux glissades d'eau.

Pour les autres, qui en favorisent l'accès gratuitement et ils sont nombreux, à penser comme Marie-Louise Simon, Réjean Savard et Jean-Marc Lynch, la bibliothèque publique est un service essentiel de nature à favoriser la croissance personnelle et l'approfondissement de la réflexion; toutes valeurs intrinsèques à sa mission qui est d'assurer l'égalité des chances dans l'accès au livre, à l'écrit, à la culture et à l'information sous toutes ses formes. La problématique est de taille.

Voilà pourquoi nous vous présentons un numéro spécial de la revue DÉFI sur les enjeux de la tarification. Quelles seront les conséquences de la tarification sur les habitudes de lecture des Québécois et sur le pourcentage d'inscription, dans nos bibliothèques? Quels sont les revenus générés par la tarification? Le phénomène de la tarification est-il concomitant au délestage des subventions de l'État? Quels types de services à l'intérieur de la bibliothèque peuvent être tarifés sans nuire à la croissance personnelle de l'individu? Quel est le coût réel pour accéder à un service de bibliothèque

publique? Qui doit en défrayer la note? Quelle approche doit-on favoriser: celle de l'utilisateur-payeur ou celle de l'accès universel?

François Séguin nous rappelle que les bibliothèques publiques du Québec sont encore largement sous-développées par rapport aux autres provinces canadiennes et à d'autres pays occidentaux. Ce texte à caractère historique situe à merveille l'évolution des bibliothèques publiques du Québec à l'intérieur de la société québécoise et explique en bonne partie les raisons pour lesquelles la tendance à la tarification est aussi forte au Québec. M. Séguin nous informe que quatre provinces canadiennes (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario et Saskatchewan) ont adopté des lois garantissant la gratuité des services d'information de base. Au Québec, aucune législation ne régit le développement des bibliothèques publiques qui est considéré comme une responsabilité municipale, donc locale.

Dans un autre article, Claude Charrest démontre, «chiffres à l'appui», que les contributions municipales sont passées de 85% à 88% entre 1986 et 1993, tandis que les subventions de l'État ont glissé de 15% à 12% des revenus communs des deux paliers de gouvernement. La baisse annuelle des subventions du gouvernement québécois représente 0,41 \$ per capita, un montant que l'on cherche à récupérer par le biais de la tarification. Par ailleurs, Yves Brunel analyse également les statistiques 1993 contenues dans l'enquête annuelle du MCC sur les bibliothèques publiques. Il démontre rigoureusement l'incidence

des ressources dont dispose une bibliothèque publique sur la performance qu'elle réalise. On y apprend que les indices de performance comme le prêt par tête, le nombre d'entrées à la bibliothèque et le pourcentage de la population inscrite sont largement tributaires des ressources financières, humaines, informationnelles et technologiques dont dispose la bibliothèque. Cet article apporte un nouvel éclairage sur la corrélation entre le montant de la cotisation versus le % de la population inscrite: LA TARIFICATION DÉCOURAGE L'INSCRIPTION À LA BIBLIOTHÈQUE. Jean-Marc Lynch, pour sa part, situe le phénomène de la tarification de la bibliothèque publique québécoise dans le contexte de la réforme de la fiscalité municipale qui vise essentiellement à accroître l'autonomie des municipalités par rapport à l'État Providence. Il situe bien l'enjeu de la tarification de la bibliothèque par rapport aux autres services municipaux.

C'est sous l'angle du pragmatisme que Claudette Poulin et Marie-Thérèse Stephen abordent la question de la tarification des bibliothèques publiques du Québec. Ces deux auteures dénoncent la confusion qui règne actuellement au chapitre de la tarification. Elles dissocient la tarification des services de base de celle des services complémentaires. Le tableau de la tarification, en page centrale, illustre bien l'impact de ce phénomène. Les données récentes de l'année 1994, fraîchement recueillies, permettent aux gestionnaires de se livrer à une entreprise de comparaison intermunicipale. Le taux de tarification de l'inscription est maintenant de 53%.



Ghislaine Lauzon identifie quatre conséquences négatives qu'engendre la tarification des inscriptions: iniquité, diminution du nombre d'abonnés, diminution du nombre de prêts et frais de gestion élevés.

Les municipalités québécoises testent actuellement l'élasticité de la tarification au sein de leurs bibliothèques. **DANS L'ESPOIR DE GÉNÉRER DE NOUVEAUX REVENUS ET D'OBLIGER L'USAGER À DÉFRAYER LES COÛTS RÉELS DE CE QU'IL CONSOMME, L'ON OCCULTE LES BÉNÉFICES COLLECTIFS À LONG TERME QUE REPRÉSENTE LA FRÉQUENTATION ASSIDUE D'UNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.** D'ailleurs, les Américains ont compris depuis longtemps que c'est par le biais d'un accès élargi à la culture et à l'information qu'un peuple devient créatif et qu'une nation déve-

loppe une unité sociale, historique et culturelle de premier plan. Être cultivé, connaître l'histoire de son pays, s'inscrire dans un processus de formation continue, voilà ce que permet à tous un accès élargi à un service de bibliothèque publique.

La tarification, c'est une question idéologique bien plus qu'une question monétaire. Pour paraphraser Voltaire, disons qu'il serait beaucoup plus sage de favoriser l'accès gratuit aux services de base de la bibliothèque publique afin de former à long terme des individus dotés d'un solide capital symbolique, élément essentiel à l'émergence d'une nation distincte et forte.

Nous initiions également dans ce numéro, une nouvelle chronique qui s'intitule: «Êtes-vous d'accord?». Nous in-

vitons tous nos lecteurs à nous faire parvenir toutes les réflexions qui pourront naître de ces propos jumelés. Une mise en parallèle d'idées rattachées à notre mission. À vous de l'alimenter, si possible, toujours par le biais d'un jumelage; place aux lecteurs.

J'aimerais remercier, en terminant, les membres du comité spécial sur la tarification qui a été mis sur pied au printemps dernier par notre association. Ce comité était formé de Marie-Thérèse Stephen, responsable, Ghislaine Lauzon, Claudette Poulin, Jean-Marc Lynch et Denis Rousseau. Ces personnes ont accompli un travail remarquable à l'intérieur d'un délai très court. Un merci spécial à Denis Rousseau, rattaché à la Direction des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal, pour ses judicieux conseils sur le sujet.



PHOTO: JEAN LAUZON/COMIMAGE



Encyclopédie
Populaire Inc.

Cité Universelle 100, rue 245
Téléphone: (514) 253-9229
Télécopieur: (514) 253-9319

MOT DU PRÉSIDENT



Jean Payeur
président

La tarification des bibliothèques publiques demeure aujourd'hui une question très émotive où les «positions de principes» ont parfois tendance à masquer la réalité. C'est un sujet «polarisant» où opposants et partisans n'hésitent plus à s'affronter publiquement en évoquant la charte de l'UNESCO ou le crédo de l'utilisateur-payeur. Le débat a maintenant une saveur quasi-référendaire. Pourtant, la réalité est faite de nuances qui supportent mal la polarisation.

L'objectif de la tarification est très simple: **faire contribuer directement l'utilisateur au financement du service qu'il reçoit.** Cette participation s'ajoute bien sûr à celle de l'ensemble des contribuables, sans laquelle rien ne serait possible. L'effort individuel doit donc simplement s'ajouter à l'effort collectif. Une bibliothèque publique qui devrait refiler la totalité de ses coûts de fonctionnement à l'utilisateur (ou même la moitié!) aurait sans doute beaucoup de difficultés à survivre! Pour exister, la bibliothèque publique doit donc demeurer un projet de société, supporté par les utilisateurs et les non-utilisateurs. Du côté des partisans de la tarification on ajoute souvent que la tarification a également comme objectif de **faire prendre conscience aux usagers que le service public avec une certaine modération pour éviter qu'il ne se développe au-delà des capacités de payer de la collectivité** (le fameux ticket modérateur).

L'application de la théorie du ticket modérateur aux bibliothèques publiques repose cependant sur une base totalement artificielle. Malgré les progrès accomplis au cours des quinze dernières années, le réseau québécois des bibliothèques publiques souffre encore d'anémie chronique par rapport à l'ensemble du continent nord-américain. Après avoir construit leurs infrastructures, les bibliothèques commencent à peine à développer leurs contenus et à former une génération d'utilisateurs, pour qui la bibliothèque publique sera devenue aussi essentielle que l'école. Imposer un ticket modérateur à ce stade a quelque chose de suicidaire, à moins que notre objectif de société soit réellement de reculer. De surcroît, peut-on décemment appliquer un ticket modérateur à l'information et à la connaissance? La réglementation et les nombreux contrôles déjà exercés par toutes les bibliothèques publiques sur le prêt des documents constituent déjà une forme bien suffisante de limitation aux abus des assoiffés de connaissance.

Lorsqu'ils parlent de tarification, partisans et opposants font d'abord référence à l'abonnement. À cette contribution annuelle, individuelle ou familiale, qui ouvre la porte à l'ensemble des services de la bibliothèque. Dans les faits, l'abonnement est rarement la seule forme de tarification d'une bibliothèque publique. On retrouve maintenant différentes

«tarifications parallèles» applicables au prêt des best-sellers, des documents audiovisuels, des logiciels et même à l'entrée de certaines activités d'animation. De plus, sans constituer comme telle une tarification, les pénalités de retard et les revenus de photocopies ont toujours constitué des sources significatives de revenus autonomes. **En fait, aucune bibliothèque publique québécoise ne peut prétendre aujourd'hui offrir un service «sans frais». De gré ou de force l'utilisateur participe directement au financement de sa bibliothèque, même lorsque l'abonnement est gratuit.**

Au bilan général, une bibliothèque publique sollicite la participation financière de ses utilisateurs beaucoup plus régulièrement que bien d'autres services municipaux. Ni la piscine ni l'aréna n'imposent d'amendes à leurs utilisateurs. Pour la majorité des services associés au secteur du loisir, la tarification se limite bien souvent aux frais d'inscription. Dans les bibliothèques publiques, les «tarifications parallèles» ont plutôt tendance à se multiplier et à devenir incontournables pour l'utilisateur. Elles permettent souvent aux bibliothèques de diversifier leurs collections ou de suivre simplement l'évolution des nouvelles technologies de l'information. Dans ce contexte, la tarification de l'abonnement apparaît redondante. De surcroît, en tarifant l'abonnement, une bibliothèque réduit à la source le nombre potentiel de ses utilisateurs, réduisant ainsi les revenus qu'elle serait susceptible de percevoir en «amont».

Au départ, la bibliothèque publique n'a rien en commun avec un aréna, un parc d'amusement ou un musée. C'est à la fois un lieu d'éducation, d'information, de culture et de loisir, que l'on peut utiliser quotidiennement ou une seule fois par année. Sur la stricte base du coût bénéfice, certaines personnes n'hésiteraient sans doute pas à déboursier jusqu'à 100\$ pour devenir membres alors que d'autres trouveront encore trop dispendieux l'abonnement à 5\$. Mais entre les deux types d'utilisateurs, la bibliothèque n'a pas à choisir. Les deux ont déjà supporté leur bibliothèque par le biais de la taxation générale et les deux doivent avoir l'opportunité d'y puiser ce qu'ils désirent et à leur rythme.

Avec la réduction du support de l'État, plusieurs villes seront sans doute tentées de compenser leurs pertes de revenus en introduisant la tarification de l'abonnement ou en augmentant la tarification existante. Dans les deux cas l'effet sera le même, les bibliothèques perdront un peu plus d'utilisateurs sans accroître de façon significative leur autonomie financière. Ceux qui ne fréquenteront plus ne diront rien et certains pourront alors prétendre que la tarification de l'abonnement n'a pas vraiment eu d'effet sur l'achalandage de la bibliothèque.

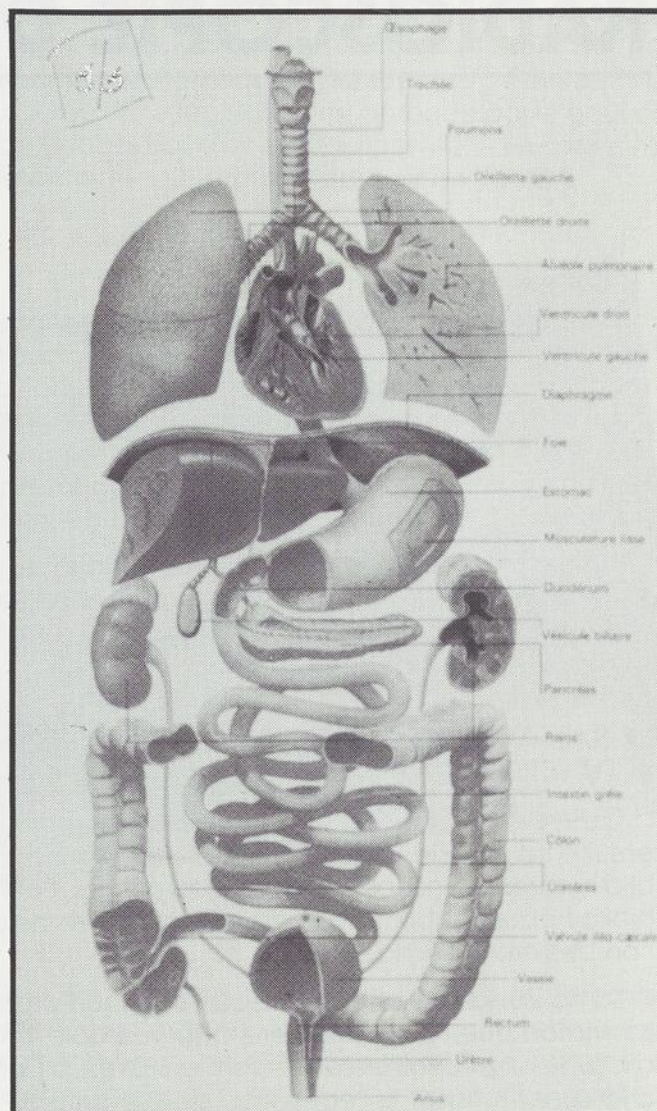


Nouveauté LE MÉDICAL AUZOU

L'encyclopédie médicale familiale
du XXI^e siècle

en 8 volumes

- Tome 1** – 220 pages
LE CORPS HUMAIN, LES MALADIES ET LEURS REMÈDES
– 1^{ère} partie
- Tome 2** – 218 pages
LE CORPS HUMAIN, LES MALADIES ET LEURS REMÈDES
– 2^e partie
- Tome 3** – 206 pages
L'HUMAIN ET SON MILIEU
(hygiène du corps, hygiène alimentaire, le cycle de la vie humaine)
- Tome 4** – 220 pages
ACCIDENTS ET PREMIERS SECOURS
- Tome 5** – 220 pages
LES PIQÛRES ET MORSURES
- Tome 6** – 232 pages
LA SEXUALITÉ RACONTÉE AUX PARENTS
- Tome 7** – 220 pages
BIEN-VIVRE ET SANTÉ – Les médecines douces
- Tome 8** – 198 pages
DICTIONNAIRE MÉDICAL



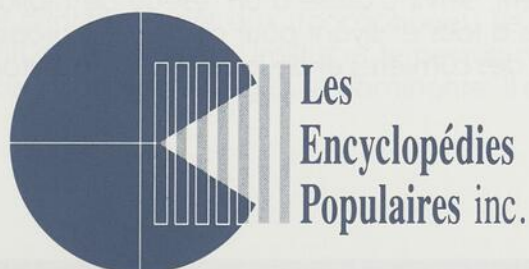
NOUVEAUTÉ 1994-1995

Philippe AUZOU

Le volume.....122,50\$
La série980,00\$

Cette encyclopédie a pour vocation de faire partager au plus grand nombre le savoir médical dans des termes compréhensibles par tous. Les mots utilisés sont donc ceux du langage de tous les jours et lorsqu'une terminologie peu courante s'avère irremplaçable, celle-ci est toujours expliquée.

Rédigé et contrôlé par des médecins et des spécialistes, LE MÉDICAL AUZOU apporte au lecteur la fiabilité qu'il est en droit d'attendre d'une telle oeuvre. Sa division en chapitres bien structurés et ses «Grands Écrans» qui développent des sujets généraux comme le SIDA ou la chirurgie cardiaque, permettent au lecteur de trouver rapidement le renseignement cherché.



533, rue Sud
Cowansville (Qc) J2K 2X9
Téléphone: (514) 263-8829
Télécopieur: (514) 263-8809

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES QUÉBÉCOISES RADIOSCOPIE D'UN RETARD

François Séguin
Bibliothécaire-responsable
Bibliothèque Maisonneuve
Ville de Montréal

Dans l'ainsi-nommée «société de l'information», où le savoir devient un enjeu cardinal, où le citoyen doit de plus en plus compter sur ses propres moyens pour échaufauder des projets tant personnels que professionnels; dans un contexte où les modes d'appropriation de la connaissance, mais aussi ses lieux d'acquisition, sont en constante mutation; à une époque où il s'agit moins, comme naguère, d'atteindre à un stade de la connaissance – vivier pour toute une existence – que participer d'un flux accéléré mêlé de désapprentissage et de réapprentissage; dans un environnement où l'éducation transcende les lieux formels de son acquisition, la bibliothèque publique, parce qu'elle aide le citoyen à affronter efficacement ces nouveaux défis, est destinée à devenir une institution incontournable de notre société.

Malheureusement, les bibliothèques publiques sont encore largement sous-développées au Québec en regard de ce qui existe dans le reste du Canada et dans de nombreux pays avancés. Ce retard trouve son ancrage dans une série de facteurs historiques, culturels et politiques propres à la société québécoise.

LA NAISSANCE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUX É.-U. ET EN EUROPE

C'est au XIXe siècle, d'abord aux É.-U. et au Canada, ensuite en Europe, que furent implantées les premières bibliothèques financées par les deniers publics. Par la suite, les bibliothèques publiques progressèrent au rythme de l'évolution des droits démocratiques.

La naissance de la bibliothèque publique procède de la conviction que, pour atteindre à la véritable citoyenneté, chacun doit pouvoir accéder, sans entraves, à l'information, à la connaissance, à l'éducation et à la culture.

Aux É.-U., toutes les tentatives d'avant l'Indépendance (1776) d'instaurer des bibliothèques publiques avortèrent faute de soutien des pouvoirs coloniaux. Ainsi, en 1656, Robert Keaye, un riche négociant du Massachusetts, proposa de mettre ses nombreuses collections personnelles à la disposition des citoyens de Boston moyennant construction d'une bibliothèque par les autorités municipales. La bibliothèque ne fut jamais érigée et le projet demeura mort-né¹.

Thomas Bray, un pasteur anglican, eut un peu plus de succès. De 1695 à 1704, il réussit, avec l'aide de nombreux fidèles, à implanter 70 bibliothèques à travers les 13 colonies. Toutefois, les autorités coloniales ne se soucièrent guère de les alimenter en livres et les laissèrent progressivement en rade².

La première bibliothèque publique américaine financée grâce aux impôts des citoyens fut fondée à Peterborough,

au New Hampshire, en 1834. Au cours du XIXe siècle, plusieurs États votèrent des lois autorisant les administrations municipales à lever des impôts afin de financer des bibliothèques accessibles gratuitement à tous les citoyens. En 1849, le New Hampshire fut le premier État à s'engager dans cette voie. En 1851, le Massachusetts emboîta le pas; ce qui facilita l'ouverture de la Boston Public Library (1854)³. Tout au long de la seconde moitié du XIXe siècle, la Boston Public Library fit office de modèle pour toutes les grandes villes américaines désireuses de se doter d'une bibliothèque municipale.

Alors qu'avant l'Indépendance les projets d'implantation de bibliothèques sont impulsés par des motifs d'ordre philanthropique ou religieux, le mouvement en faveur de l'établissement de bibliothèques publiques qui prend corps au début du XIXe siècle se situe dans le droit fil de la mouvance «jeffersonnienne» qui considère que l'accès des citoyens à l'information constitue la pierre de touche des sociétés démocratiques.

ÉVOLUTION ANALOGUE EN FRANCE

Sous l'Ancien Régime, les bibliothèques les plus riches sont celles des communautés religieuses. Le 2 novembre 1789, l'Assemblée constituante décrète la mise à la disposition de l'État de tous les biens du clergé. Du coup, des millions de volumes passent dans le domaine public⁴. Ces volumes doivent, notamment, servir d'assise à un réseau de bibliothèques accessibles à tous et ayant pour mission «la propagation des idéaux des Lumières et de la Liberté»⁵. Toutefois, la



«nature des fonds documentaires déterminera l'orientation des bibliothèques vers la conservation et les études érudites»⁶.

Dans les années 1860, le gouvernement français suscite la création de bibliothèques populaires dans les communes. À la fin du XIXe siècle on en recense près de 3 000. Elles sont cependant sous-équipées et mal adaptées aux besoins documentaires des citoyens⁷.

Après la Première Guerre mondiale, les bibliothèques publiques françaises connaissent néanmoins un certain renouveau. Subissant l'influence de la bibliothéconomie américaine, elles s'ouvrent davantage au pluralisme et se mettent à offrir, en libre accès, des documents de toutes tendances.

Les bibliothèques de plusieurs pays européens connurent une évolution similaire à celles des É.-U. et de la France: adoption, en 1850, par le Parlement anglais, du Public Libraries Act autorisant les cités et villes à percevoir des taxes pour financer les bibliothèques municipales; ouverture, en 1892, à Utrecht, de la première bibliothèque publique des Pays-Bas; en Suède, sous la pression populaire, instauration d'un réseau de bibliothèques publiques à la fin du XIXe siècle; à partir de 1882, octroi par le gouvernement danois de subsides destinés à la création de bibliothèques publiques et adoption, en 1920, par le Parlement, d'une loi garantissant aux bibliothèques une contribution financière de l'État proportionnelle à l'effort local; etc.

QUÉBEC: LA GENÈSE D'UN RETARD

Contrairement à ce qui se passe aux É.-U., au Canada anglais et dans la partie la plus développée de l'Europe, les bibliothèques publiques québécoises stagnèrent pitoyablement durant tout le XIXe siècle et ne prirent leur envol que tard au XXe siècle.

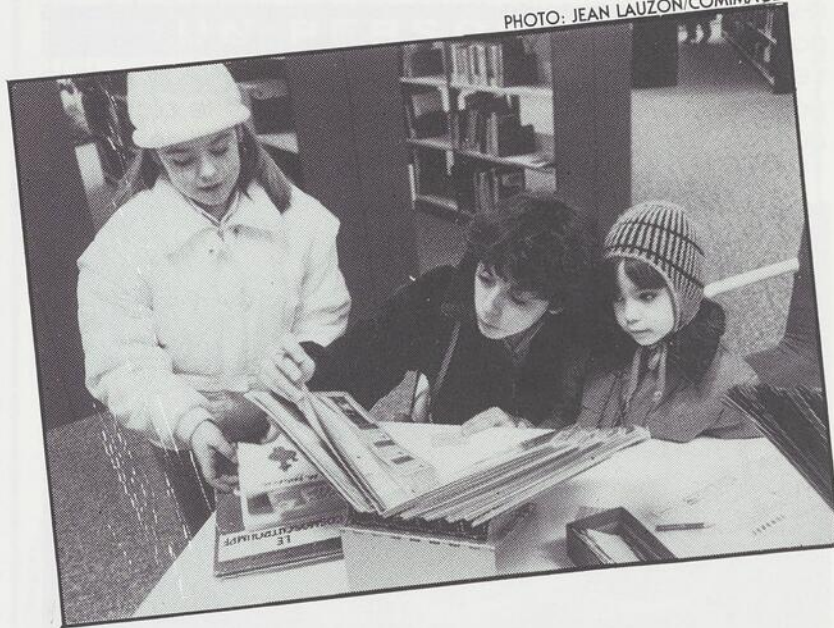
La première province canadienne à légiférer pour encadrer le développement des bibliothèques publiques fut l'Ontario en 1884. À la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle les autres législatures provinciales emboîtèrent le pas et, à l'instar de l'Ontario, se dotèrent de lois sur les bibliothèques: la Colombie-Britannique (1891), le Manitoba (1899), la Saskatchewan (1906), l'Alberta (1907), le Nouveau-Brunswick (1927), l'Île-du-Prince-Édouard (1935), la Nouvelle-Écosse (1937)⁸. Au Québec, il faut attendre 1959, soit 75 ans après l'Ontario, pour qu'une législation, au demeurant très pusillanime, soit votée par l'Assemblée nationale.

En 1897 on dénombre 200 bibliothèques publiques de plus de 1 000 volumes en Ontario cependant qu'on n'en recense que 28 au Québec⁹. Ce retard s'explique en grande partie par l'omnipotence du clergé catholique qui s'évertue à tailler des croupières à tous ceux qui promeuvent la lecture publique. Ainsi, dans les années 1840-1850, le clergé s'oppose opiniâtement à l'Institut canadien qui opère la première bibliothèque montréalaise accessible à tous et destinée prioritairement aux francophones. Le clergé réprovoque l'attitude libérale de l'Institut et le perçoit comme une menace à l'idéologie religieuse dominante. Il dénonce notam-

ment le fait que l'Institut prête des volumes mis à l'Index par l'Église. En 1880, conséquence de l'acharnement du clergé, l'Institut doit fermer ses portes.

À la fin du XIXe siècle l'Église s'oppose également à une loi du gouvernement du premier ministre libéral Honoré Mercier, adoptée en 1890 par l'assemblée législative, autorisant des subventions, jusqu'à concurrence de 2 000\$ par année, pour les bibliothèques municipales¹⁰. Sous les instances du clergé cette législation est abrogée par le gouvernement de Charles Boucher de Boucherville — un conservateur ultramontain — qui a pris le pouvoir en 1892¹¹.

PHOTO: JEAN LAUZON/COMIMAGE



Parallèlement à la lutte qu'il mène contre l'implantation de bibliothèques publiques, le clergé met sur pied un «réseau» de bibliothèques paroissiales. Davantage instruments de tutelle idéologique qu'outils d'émancipation intellectuelle, ces bibliothèques paroissiales ne contribuent que marginalement à la promotion de la lecture et à la diffusion de l'information.

En 1933, la commission Ridington, après avoir constaté l'état moribond des bibliothèques francophones, essentiellement des bibliothèques paroissiales, conseille que l'État subventionne de véritables bibliothèques publiques.

Avant 1950, il n'existe au Québec que 14 bibliothèques publiques financées par des fonds publics¹². En 1960, le budget des 233 bibliothèques publiques québécoises est de 1 million de \$ alors que le seul budget de la bibliothèque municipale de Toronto atteint 2,2 millions \$!¹³.

Durant les années 60 et 70, les bibliothèques publiques connaissent une certaine expansion. De 0,47\$ per capita qu'elle était en 1960 la contribution municipale aux bibliothèques passe à 1,64\$ en 1973. Cette hausse du financement engendre une augmentation de la fréquentation (de 14 à 24%) et du prêt per capita (,85 à 1,60).



De 1980 à 1985, le plan quinquennal de développement des bibliothèques publiques du ministère des Affaires culturelles (plan Vaugeois) a un impact considérable sur la croissance de l'implication financière des municipalités au fonctionnement des bibliothèques et, partant, sur le niveau des services offerts. Axé sur des méthodes incitatives¹⁴, ce plan contribue à faire passer la participation municipale au fonctionnement des bibliothèques de 30 (1980) à 59,5 millions de dollars (1985), ce qui représente un accroissement de 162%¹⁵. Durant la période '80-'86 le prêt per capita a presque doublé (de 2,13 à 4) alors que la population desservie passe de 79,5% à 86,3%.

Ces statistiques font clairement ressortir que lorsque des ressources additionnelles sont consenties aux bibliothèques par les pouvoirs publics afin de bonifier l'offre de service, il s'en suit automatiquement une plus grande utilisation de la part des citoyens. D'ailleurs, une fois terminé le plan quinquennal, le prêt se remit à stagner: 1986: 4 prêts per capita; 1988: 4,3; 1990: 4,3.



PHOTO: JEAN LAUZON/COMIMAGE

UN INSTANTANÉ RÉVÉLATEUR

Bien qu'elle se soit notablement améliorée tout au long des années 80 et, plus modestement, dans les années 90, la situation des bibliothèques publiques québécoises demeure préoccupante à maints égards. Véritable société distincte, le Québec, gouvernements provincial et municipaux confondus, leur consacre, bon an, mal an, environ 45% moins de ressources budgétaires per capita et 50% moins de ressources humaines que les autres provinces canadiennes. À cet égard, les comparaisons avec l'Ontario sont révélatrices à plus d'un titre.

Alors que le gouvernement du Québec affecte sensiblement les mêmes ressources au financement des bibliothèques publiques que celui de l'Ontario, soit 3,61 \$¹⁶ per capita contre 3,69 \$¹⁷ pour celui de l'Ontario, les municipalités québécoises ne contribuent pas comme elles le devraient au développement des bibliothèques municipales. Elles ne leur accordent que 18,33 \$ per capita alors que les municipalités ontariennes y participent à hauteur de 32 \$ per capita (+ 74,57%).

S'agissant des ressources humaines, les bibliothèques québécoises ont à leur service 3,01 fois moins d'employés équivalent/temps plein que celles de l'Ontario (2,175 contre 6,553) et 4,62 fois moins de bibliothécaires professionnels (286 contre 1,285), et ce pour une population qui représente 72% de celle de l'Ontario.

Dans un tel contexte il n'est pas étonnant que le prêt per capita des bibliothèques québécoises ne soit qu'à 58% de celui des bibliothèques ontariennes (5,6 contre 9,5). Soit dit en passant, les bibliothèques ontariennes sont elles-mêmes très loin du niveau d'excellence des bibliothèques des pays scandinaves, les plus développées du monde. Ainsi, le Danemark prête 16,25 documents per capita et la Finlande 19,3¹⁸.

Eu égard à la conjoncture économique léthargique, il serait toutefois irréaliste d'espérer un redressement rapide des bibliothèques publiques québécoises. Néanmoins, et pour peu que la volonté politique existe, il est dès maintenant possible de jalonner le chemin qui conduira au développement d'un réseau québécois de bibliothèques modernes.

LAXISME ET ANOMIE

Plusieurs pays occidentaux se sont dotés de législations protégeant la gratuité des services de base de la bibliothèque et — ceci étant lié à cela — reconnaissant le rôle de la bibliothèque publique à titre de maillon essentiel de la vie démocratique.

Aux É.-U., les bibliothèques publiques constituent, avec la trilogie du Copyright Act, du Depository Library Program et du Freedom of Information Act, l'un des piliers du droit à l'information. Pour cette raison, la quasi-totalité des États américains ont adopté des Public Library Act garantissant la gratuité des services de base de la bibliothèque.

La gratuité ainsi que le rôle incontournable de la bibliothèque au regard de l'accès à l'information sont enchâssés dans la loi en Norvège (art. 108, 20 déc. 1985), au Danemark (le nouveau **Public Libraries Act** voté par le Parlement le 14/12/93), en Finlande (loi amendée les 9/2/90 et 3/8/92), dans le **Library Act** australien, dans le **Public Libraries and Museum Act** de Grande-Bretagne (depuis 1850), etc.

En France, le rôle dévolu à la bibliothèque publique au regard du droit à l'information n'est pas aussi solidement ancré que dans les pays anglophones et scandinaves. Néanmoins, la **Charte des bibliothèques**, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991, stipule à son article 1 que «pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires». Et l'article 3 indique que «la bibliothèque est un service nécessaire à l'exercice de la démocratie». Toutefois, cette charte n'a pas force de loi.

Au Canada, quatre provinces (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario et Saskatchewan), regroupait plus de



60% de la population canadienne, ont adopté des lois garantissant l'essor des bibliothèques ainsi que la gratuité des services d'information de base.

Au Québec, il n'existe actuellement aucune loi sur les bibliothèques publiques. En effet, en septembre 1992, le gouvernement du Québec a abrogé la Loi sur les bibliothèques publiques — inopérante et obsolète à maints égards — qui datait de 1959. Si on excepte deux chapitres, vagues à souhait, de la loi créant le ministère de la Culture (loi 52), aucune législation ne régit spécifiquement le développement des bibliothèques publiques.

«Last but not least»: renonçant à son rôle de maître-d'oeuvre dans le secteur des bibliothèques publiques, le ministère de la Culture et des Communications liquidait, en mars 1994, la Direction du livre, de la lecture et des bibliothèques publiques dans le but de... régionaliser le dossier des bibliothèques publiques!

Cette anomalie a des incidences négatives pour les bibliothèques québécoises: non-reconnaissance par l'instance étatique du rôle crucial de la bibliothèque dans l'exercice du droit à l'information, pourtant reconnu par la Charte des droits et libertés (article 44); aucune parade contre la tarification des services de bibliothèque; aucune norme permettant d'encadrer le développement et le financement des bibliothèques; aucun critère d'excellence; aucune balise favorisant le développement harmonieux des bibliothèques, etc.

Le Québec doit impérieusement se doter d'une loi capable d'encadrer le développement des bibliothèques. Cette législation doit notamment inclure: un énoncé de mission de la bibliothèque publique; la gratuité des services de base comme condition d'obtention de l'aide gouvernementale; la création d'une Direction générale des bibliothèques publiques capable de faire appliquer la loi et ses règlements et d'orchestrer le développement d'un réseau québécois de bibliothèques de qualité; l'intervention du ministère de la Culture pour l'attribution de subventions en faveur des bibliothèques.

Nul besoin d'être grand clerc pour comprendre que le laxisme actuel constitue un obstacle rédhibitoire au développement d'un réseau moderne de bibliothèques publiques et contribue à pérenniser les inégalités d'accès à l'information et à la lecture.

LE NOUVEAU PARADIGME INFORMATIONNEL: TOUT UN DÉFI POUR LES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES

Le groupe des sept pays les plus industrialisés, dont le Canada, sont convenus, fin février '95, de développer de concert des projets dans le domaine des autoroutes de l'information. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du réseau mondial à fibre optique, le Global Information Infrastructure, dont l'instigateur fut le vice-président américain Al Gore¹⁹. L'un de ces projets consiste à relier, par le truchement de réseaux numériques, des bibliothèques publiques de chacun des pays du groupe des sept.

Au Canada, le gouvernement fédéral, par le biais du Canadian Network for the Advancement of Research, Industry and Education (CANARIE), a enclenché des travaux dont l'objectif est de construire un réseau de télécommunications

Librairie **Barneau**

**UN RÉSEAU DE SERVICES DANS
UN RÉSEAU DE LIBRAIRIES**

DES STRUCTURES

**SOLIDEMENT ÉTABLIES
DEPUIS DES DÉCENNIES**

UN PERSONNEL

**ACCUEILLANT, DYNAMIQUE
ET COMPÉTENT**

DES SERVICES

**L'OFFICE PERSONNALISÉ,
LA COMMANDE SPÉCIALE**

DES LIVRES

**TOUJOURS PLUS,
DANS TOUTES LES DISCIPLINES**

RÉGION 02: Place du Royaume 1401, boul. Talbot
Chicoutimi, Québec G7N 4C1 Tél.: (418) 549-7196/Télécopieur: 549-2895

RÉGION 03: 24, Côte de la Fabrique
Québec, Québec G1R 3V7 Tél.: (418) 692-1245/Télécopieur: 692-4586

RÉGION 03: Place Québec 5, Place Québec
Québec, Québec G1R 4X5 Tél.: (418) 524-3773/Télécopieur: 524-3773

RÉGION 04: Carrefour des Bois-Francs 475, boul. Jutras Est
Victoriaville, Québec G6P 7H4 Tél.: (819) 758-9449/Télécopieur: 758-0997

RÉGION 05: Carrefour de l'Estrie 3050, boul. Portland
Sherbrooke, Québec J1L 1K1 Tél.: (819) 569-9957/Télécopieur: 569-9364

RÉGION 06: 1691, rue Fleury Est
Montréal, Québec H2C 1T1 Tél.: (514) 384-9920/Télécopieur: 384-4377

RÉGION 06: Place Versailles 7275, rue Sherbrooke Est
Montréal, Québec H1N 1E9 Tél.: (514) 351-0350/Télécopieur: 351-0351

RÉGION 06: Complexe Desjardins C.P. 393
Montréal, Québec H5B 1B5 Tél.: (514) 288-4844/Télécopieur: 288-7781

RÉGION 15: Carrefour du Nord
Saint-Jérôme, Québec J7Y 3S7 Tél.: (514) 432-9100/Télécopieur: 432-6776

RÉGION 16: Les Promenades Saint-Bruno 243, boul. Les Promenades
Saint-Bruno-de-Montarville, Québec J3V 5K3 Tél.: (514) 653-0546/
Télécopieur: 653-7319

RÉGION 16: Les Promenades de Sorel 450, boul. Poliquin
Sorel, Québec J3P 7R2 Tél.: (514) 746-8771/Télécopieur: 746-5778

RÉGION 13: Centre commercial Duvernay 3100, boul. de la Concorde
Laval, Québec H7E 2B8 Tél.: (514) 661-6000/Télécopieur: 661-3250

RÉGION 07: Les Galeries de Hull 320, boul. Saint-Joseph
Hull, Québec J8Y 3Y8 Tél.: (819) 770-4058/Télécopieur: 770-8058

RÉGION 12: Les Galeries Chagnon 300, Côte du Passage
Lévis, Québec G6V 6Y8 Tél.: (418) 837-5538/Télécopieur: 837-5538

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
MONTRÉAL (514) 384-9920
QUÉBEC (418) 692-1245**

à grande vitesse, et ce à grand renfort de fonds publics et privés. Cette autoroute permettra de repérer en temps réel des informations actuellement éparpillées et peu accessibles au public et, à la clé, constituera le névralgique de toutes les autoroutes canadiennes.

Le gouvernement fédéral dépense annuellement 1,5 milliard \$ pour gérer des masses énormes d'informations stockées dans plus de 7,500 banques de données²⁰. Statistique Canada est présentement le plus important éditeur au pays, récoltant, analysant et diffusant de l'information statistique de nature commerciale, industrielle, financière, sociale, scientifique, culturelle, etc.

Quant au gouvernement québécois, il vient d'investir 50 millions \$ dans le but de développer l'embryon d'une autoroute québécoise de l'information. Soit dit en passant, le gouvernement québécois a évincé du comité chargé de le conseiller sur la mise en oeuvre de l'autoroute électronique tous les représentants du secteur culturel, notamment celui des bibliothèques publiques²¹. Cette attitude, très caractéristique de la manière de traiter la culture au Québec, augure mal de la place que réserve le gouvernement aux bibliothèques dans son projet d'autoroute.

Qu'on les perçoive un peu pompeusement comme le coeur du modèle post-fordien de régulation socio-industrielle par l'information²² ou, un peu candidement, comme la cause future d'un renouvellement profond des «formes du lien social dans le sens d'une plus grande fraternité

pour résoudre les problèmes dans lesquels se débat aujourd'hui l'humanité²³», il n'en demeure pas moins que les autoroutes de l'information qui prennent actuellement corps participent de l'éclosion d'un nouveau paradigme informationnel.

C'est probablement le défi le plus grand auquel sera confrontée la bibliothèque publique québécoise dans les prochaines décennies. Si elle veut assurer sa pérennité à titre de pourvoyeuse d'une information de qualité et, partant, de composante incontournable de la vie démocratique, elle devra – et c'est imparable – se doter des ressources lui permettant de mettre gratuitement au service des citoyens les richesses informationnelles que recèleront des autoroutes.

Pour se mettre à l'heure du cyberspace, sans obérer indûment leurs ressources déjà trop minces, les bibliothèques publiques québécoises devront, au cours des prochaines années, avoir accès à de l'argent frais. Ce serait se bercer d'illusions de croire que les bibliothèques publiques pourront tout à la fois protéger leurs acquis, effectuer le rattrapage qui s'impose au niveau des ressources professionnelles et documentaires et prendre efficacement le virage technologique sans un plus grand engagement financier des différents paliers de gouvernement.

Un espoir: dans son programme politique (1994), le parti québécois s'engage à «favoriser l'élargissement du mandat et des activités des bibliothèques».

À suivre...

1. *World Encyclopedia of Library and Information Services*, Chicago, American Library Association, 1993, p. 841.
2. Loc. cit.
3. Ibid. p. 843.
4. Graham Keith Barnett, *Histoire des bibliothèques en France de la révolution à 1939*, Paris, Promodis, 1987, p. 11.
5. Dominique Varry, «Il faut que les lumières arrivent par torrents: la Révolution française et la création des bibliothèques publiques: projets et réalité» dans *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 34, nos 2-3, 1989, p. 161.
6. Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, Presses de l'École nationale supérieure des bibliothèques, 1977, p. 22.
7. *Les bibliothèques publiques en France: points de comparaison avec le Québec*, sous la direction de Réjean Savard, Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, 1993, pp. 4-5.
8. *World Encyclopedia of Library and Information Services*, American Library Association, Chicago, 1993, p. 169.
9. *Bibliothèques publiques du Québec: panoramique sur les services offerts*, Anne-Hélène Rigogne, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1993, (Paris), 65 p. 7.
10. Loc. Cit.
11. Gilles Gallichan, «Les bibliothèques publiques au temps d'Honoré Mercier», *Documentation et bibliothèques*, Oct.-déc., 1992, pp. 185-186.
12. Denis Boisvert, «La spécificité des bibliothèques publiques du Québec», *Documentation et bibliothèques*, Oct.-déc. 1993, vol. 39, numéro 4, p. 191.
13. Québec. Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. *Les bi-*

ibliothèques publiques: une responsabilité à partager, Québec: MAC, 1987, p. 11.

14. Aide du MAC à l'implantation de bibliothèques égale à 50% des dépenses admissibles; financement de 50% du coût d'achat de livres québécois; subventions de base qui varient de 20 à 35% des dépenses admissibles; etc.
15. Québec. Commission d'étude sur les bibliothèques publiques, op. cit. p. 45.
16. *Bibliothèques publiques: statistiques 1993*, ministère de la Culture et des Communications, 1994, p. 11.
17. *Statistiques de 1993 sur les bibliothèques publiques de l'Ontario*, ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, 1994, p. 2.
18. «Public Library Legislation in the Nordic Countries», *Scandinavian Public Libraries Quarterly*, vol. 27, no 1, 1994, p. 35.
19. «Autoroute de l'information: le G7 adoptera onze projets», *Le Devoir*, 14 février 1995.
20. *The Canadian Information Highway: Building Canada's Information and Communications Infrastructure*, Spectrum, Information Technologies and Telecommunications Sector, Industry Canada, Avril 1994, p. 20.
21. Paule Des Rivières, «La culture évincée du comité sur l'autoroute électronique», *Le Devoir*, 24 janvier 1995.
22. Cf. *De la télématique aux autoroutes électroniques: le grand projet reconduit*, sous la direction de Jean-Guy Lacroix, Bernard Miège et Gaetan Tremblay, PUQ, Sainte-Foy, 1994, 265 pp.
23. Cité de *L'intelligence collective: pour une anthropologie du cyberspace*, La Découverte, Paris, 1994, 224 pp. in «Mirages de la technologie», *Le monde Diplomatique*, février 1995.



1. PRIX COMPÉTITIFS:

Les meilleurs prix sur les produits européens.

Quelques exemples :	L'Express	199,00\$
	Le Nouvel Observateur	187,00\$
	Cahiers du Cinéma	75,50\$
	Ciel & Espace	73,00\$
	Art et Décoration	33,00\$

2. SERVICE PERSONNALISÉ:

Pour mieux vous servir, deux représentants attentifs à vos besoins et demandes.

3. EXPÉDITIONS REGROUPÉES:

Un service unique: chaque semaine, recevez tous vos magazines dans un même colis par courrier rapide.

4. FLEXIBILITÉ DE FACTURATION:

Profitez d'un service flexible quant à la période de facturation ainsi qu'aux modalités de paiement. Uniformisez aussi la période de renouvellement de vos périodiques avec une échéance commune.

5. ECHANTILLONS GRATUITS:

Sur demande, procurez-vous gratuitement des échantillons de magazine pour consultation et analyse.

6. SATISFACTION OU REMBOURSEMENT:

En tout temps, Express Mag garantit votre satisfaction ou vous serez remboursé pour les numéros restant à vous servir. Références sur demande.

Express Mag est la seule agence d'abonnement en Amérique du Nord qui gère directement les abonnements de ses clients sans intermédiaire, contrairement aux courtiers. Express Mag gère aussi en exclusivité des fichiers d'envergure internationale et nationale tels que Paris Match, Elle, Première, Astronomie Québec, etc.

Express Mag est une filiale des Messageries de Presse Internationale, établie au Québec depuis 26 ans.

LES REVENUS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES: SUBVENTIONS EN PERTE DE VITESSE

Claude Charest
Bibliothécaire
professionnel
Bibliothèque municipale
de Sept-Îles

À chaque année le ministère de la Culture et des Communications du Québec publie les «Statistiques des bibliothèques publiques»¹, document qui nous fournit les indicateurs de performance et d'évolution des bibliothèques municipales autonomes, des CRSBP et des bibliothèques municipales affiliées.

À la lecture des statistiques générales on ne peut que se réjouir des progrès qu'effectuent les bibliothèques publiques depuis quelques années. La population desservie, le nombre de prêts per capita, les usagers inscrits, etc. (même si nous sommes loin d'atteindre les niveaux des bibliothèques anglophones du Canada et du Québec) ne cessent d'augmenter.

Sous la loupe de l'analyse des statistiques financières, force est de constater que le gouvernement tend à se désengager de l'aide financière annuelle qu'il apporte aux bibliothèques publiques du Québec. Nous ne pouvons nous réjouir dans ce cas des réductions de subventions gouvernementales que les bibliothèques subissent depuis quelques années.

Aux fins de cet article, l'analyse des données est tirée du document précité à partir de la section «Données globales» «tableau I: sommaire et comparaisons» et du «tableau IV: statistiques financières». L'étude s'étend de l'année 1986, date à laquelle les statistiques sont présentées de façon uniforme à l'année 1993, date de la dernière édition du document.

Les revenus considérés sont les revenus que nous qualifions de directs: contributions municipales et subventions gouvernementales. Les autres revenus, qui ne sont d'ailleurs pas explicités, sont sans doute de sources diverses: tarification d'abonnements, de services, etc.

Les tableaux I et III montrent les revenus des bibliothèques municipales autonomes (B.M.A.) et les tableaux II et IV indiquent les revenus de toutes les bibliothèques publiques du Québec: B.M.A., CRSBP, bibliothèques municipales affiliées et autres. Les graphiques I et II se rapportent aux tableaux I et II correspondants.

Les revenus directs des B.M.A. ont augmenté considérablement de 1986 à 1993 (tableau I), passant de revenus totaux de 68 662 637\$ à 120 895 386\$, une augmentation de 76,1% en l'espace de sept ans. Mais en comptabilisant séparément les contributions municipales des subventions, la mise n'est pas la même: les municipalités ont contribué à cette augmentation de revenus dans la proportion de 81,1% et le gouvernement à 45,8%, une différence de 35,3% assumée par les municipalités.

Allons plus en détail. En exprimant la proportion des revenus entre les contributions municipales et les subventions, les premières sont passées pour la période 1986-93 de 85,5% à 88%, et les secondes ont connu une baisse de 14,5% à 12%, une diminution inverse de 2,5%. En **dollars per capita de la population totale desservie**, cela signifie que les municipalités ont contribué un montant de 13,06\$ en 1986 à un montant de 21,40\$ en 1993, une hausse de 8,34\$ per capita en sept ans. Les subventions sont quant à elles passées de 2,21\$ per capita en 1986 à 2,91\$ en 1993, un montant supplémentaire de 0,71\$. C'est une différence d'augmentation en pourcentage de 63,8% des contributions municipales contre 32% pour les subventions.

Le graphique I exprime assez éloquemment les différences d'évolution des revenus directs des bibliothèques municipales autonomes. En dollars per capita de la population desservie, les contributions municipales tiennent une courbe ascendante constante, qui ne fluctue que très légèrement. La courbe des subventions du gouvernement est inégale, fait un bond soudain entre les années 1987-1989, redescend en 1990 et diminue nettement depuis l'année 1991.

Les revenus directs totaux des B.M.A., des CRSBP, de leurs affiliés et des autres bibliothèques connaissent une différence encore plus marquée entre les contributions municipales et les subventions (tableau II). De 1986 à 1993, les revenus totaux passent de 76 436 019\$ à 136 508 822\$, une augmentation de 78,6%. Les municipalités y ont contribué à 89% et le gouvernement à 39,8%, une différence de 49,2% est assumée par les municipalités. C'est en pourcen-



tage de répartition des revenus une augmentation de 4,6% pour les contributions. C'est une hausse des contributions municipales, exprimée en dollars per capita de 7,64\$ ou 71,5%, et des subventions de 0,77\$ ou 27,1%.

Les courbes du graphique II sont similaires à celles du graphique I. Le bond des subventions de 1987 à 1989 est moins prononcé, mais les tendances sont les mêmes: contributions municipales en hausse constante, subventions en dents de scie, avec une légère hausse de 1990 à 1992 et une nette descente de 1992 à 1993.

À partir de l'année 1989, jusqu'à l'année 1993, le fossé s'élargit davantage dans la répartition des revenus des bibliothèques municipales autonomes (tableau III). Les contributions municipales augmentent de 38,1%, les subventions diminuent de -5,3%. Les contributions municipales, en proportion des revenus totaux, augmentent de 4,6% et les subventions se réduisent d'autant. En dollars per capita c'est une hausse de 4,68\$ des contributions municipales ou une hausse relative de 28%, contre une baisse de 0,41\$ per capita pour les subventions du ministère, équivalent à une baisse relative de -12,3%.

Les revenus de l'ensemble des bibliothèques publiques: B.M.A., CRSBP, bibliothèques affiliées et autres, entre 1989-1993 (tableau IV), connaissent une évolution des subventions presque aussi pire que les B.M.A., prises seules. Les contributions municipales haussent de 44%, et les subventions baissent de -0,2%. Les contributions municipales, en proportion des revenus totaux, ont augmenté pour la période de 5,7% et les subventions ont diminué d'autant. En dollars per capita c'est une augmentation de 4,65\$ ou 34% assumée par les municipalités. Les subventions du ministère ont diminué durant la période de 3,87\$ à 3,61\$ per capita, une chute de 0,26\$ ou -6,7%.

Comme nous le voyons, l'effort municipal est constant, régulier et à la hausse; celui du ministère est inconstant, fluctuant et à la baisse. Évolution à la baisse des subventions qui est bel et bien amorcée. Les statistiques des revenus de l'année 1994 ne devraient rien changer à ce tableau. En outre, les subventions du ministère de la Culture et des Communications préparent des surprises d'une année à l'autre: l'année 1995 verra un guillotinage drastique et dramatique des subventions de l'ordre de 20%.

En projetant les tendances constatées à partir de 1993, en tenant compte de la coupure de 1995 et d'un effort municipal compensatoire et supplémentaire de 10%; et en conservant les proportions d'augmentation des revenus, dans cinq ans, en 1998, les municipalités contribueraient au financement des bibliothèques municipales autonomes dans une proportion de 94,3% et les subventions seraient de 5,7%. En dollars per capita de la population totale desservie, les municipalités assumeraient un montant de l'ordre de 26\$ à 28\$ et les subventions seraient des montants, dérisoires, de l'ordre de 1,60\$ à 1,80\$.

Comment vont réagir les petites municipalités de moins de 10 000 habitants et celles de 10 000 à 25 000 habitants

devant la diminution constante des subventions? Pourront-elles continuer d'assumer presque à elles seules le fonctionnement de leurs bibliothèques? En réduisant à la portion congrue les subventions, le gouvernement met en sérieux danger de dislocation le réseau des bibliothèques publiques. Il crée un déséquilibre entre les municipalités qui pourront continuer leurs efforts et celles qui ne le pourront pas, fautes de moyens financiers ou de volonté politique devant le gâchis du gouvernement.

Les administrations municipales font face à un dilemme: avoir la responsabilité organisationnelle et financière quasi totale des bibliothèques publiques, et avoir la responsabilité de les rendre le plus largement accessible à leurs citoyens. Les municipalités, menacées, vont certes réagir. Mais de quelle façon? en faisant de fortes pressions sur le gouvernement ou en prenant une voie plus prosaïque: tarifier les abonnements et les services ou laisser vivoter leurs bibliothèques?

Un processus de «déculpabilisation tarifaire» est déjà amorcé. Dans un article du 15 mars 1995 paru dans la revue *Le Carrefour* (2), M. Beaupré expose une équation séduisante aux yeux des administrateurs municipaux: subventions minimales du gouvernement + champ de compétence municipal + utilisation accrue + coûts accrus + accessibilité = tarification des abonnements.

Les défis posés aux bibliothèques publiques du Québec sont immenses. Leurs assises sont incertaines. La population totale desservie atteint 90,1% en 1993, mais seulement 30% de cette population en moyenne est usager inscrit. Ce taux d'inscription varie énormément, de 26,5 à 40,1%, et est fermement lié aux ressources disponibles (3, p. 22) - les collections et les services -, qui, elles, dépendent très fortement de la richesse foncière de chacune des municipalités (3, p. 3). En 1992, «très peu de bibliothèques municipales autonomes auraient complètement atteint... les normes... recommandées en matière de services et d'organisation des bibliothèques (3, p. 8).

Une municipalité peut se donner des objectifs d'atteinte des normes et de performance, mais il revient à l'État de soutenir et de fournir équitablement les moyens financiers d'atteindre les normes et les performances désirées. Le rôle de l'État est de structurer et d'équilibrer le réseau des bibliothèques publiques, de le développer harmonieusement, et de le démocratiser en empêchant la tarification ou le vivotement. Il y va de l'enjeu d'un réseau cohérent des bibliothèques publiques au Québec.

1. Québec. Ministère de la Culture et des Communications. **Bibliothèques publiques: statistiques 1986 à 1993**, Québec: le Ministère, 1987 à 1994.

2. Beaupré, Ronald. «Je tarifie la bibliothèque», *Le Carrefour*, mars 1995, p. 4-5.

3. Gagnon, Gilbert; Garon, Rosaire. **Le rendement des bibliothèques publiques autonomes: éléments d'explication**, Québec: Ministère de la Culture et des Communications, 1995, 38 p.



REVENUS DIRECTS

Bibliothèques municipales autonomes

Tableau I

Contributions municipales				Subventions		
Année	\$	%	Per capita	\$	%	Per capita
1986	58 735 945	85,5	13,06 \$	9 926 692	14,5	2,21 \$
1987	63 720 582	86,5	14,08 \$	9 981 020	13,5	2,20 \$
1988	71 327 024	84,5	15,66 \$	13 076 915	15,5	2,87 \$
1989	77 017 575	83,4	16,72 \$	15 287 313	16,6	3,32\$ *
1990	87 691 948	85,3	18,11 \$	15 097 730	14,7	3,12 \$
1991	95 518 131	86,1	19,51 \$	15 475 112	13,9	3,16 \$
1992	100 801 604	86,6	20,32 \$	15 511 318	13,4	3,13 \$
1993	106 419 896	88	21,40 \$	14 475 490	12	2,91 \$
Total	661 232 705	+ 2,5	+ 8,34 \$	108 831 590	- 2,5	+ 0,70 \$

*Correction apportée par l'auteur aux statistiques du ministre.

REVENUS DIRECTS

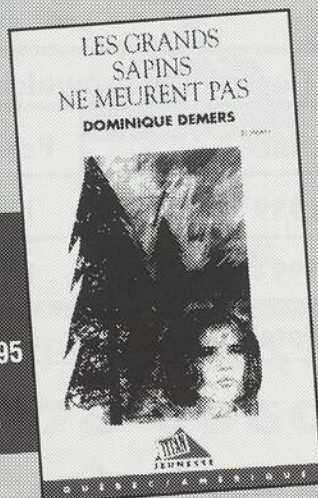
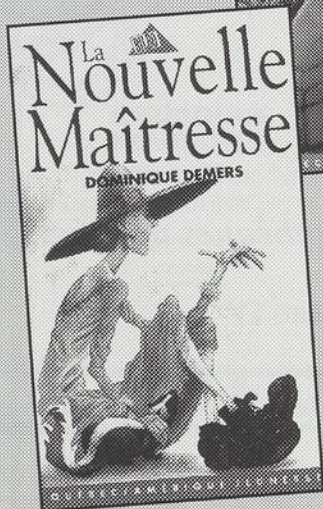
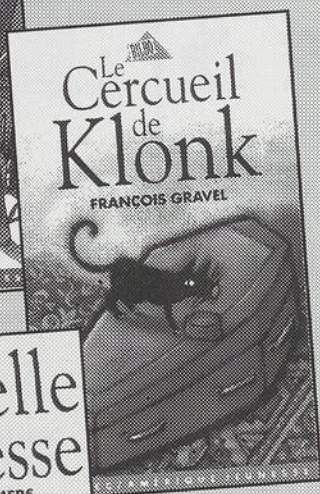
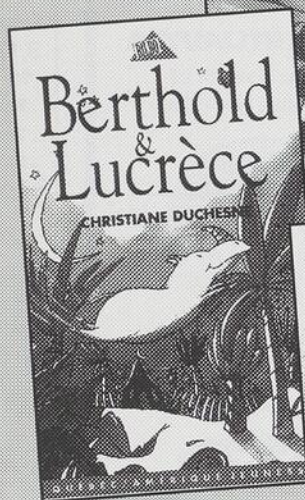
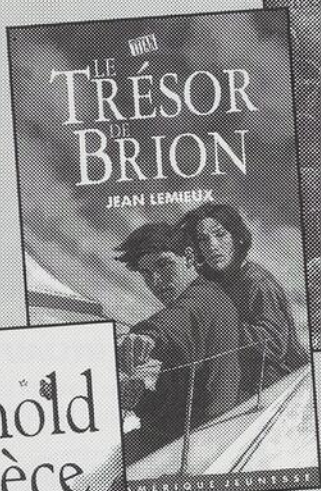
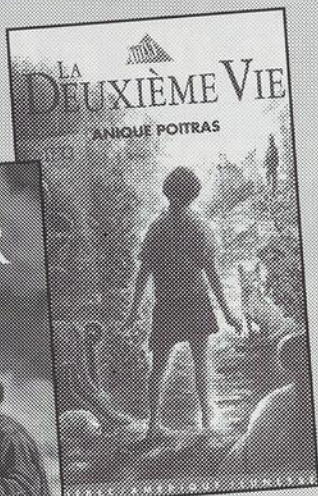
B.M.A. - CRSBP - Bibliothèques affiliées - Autres

Tableau II

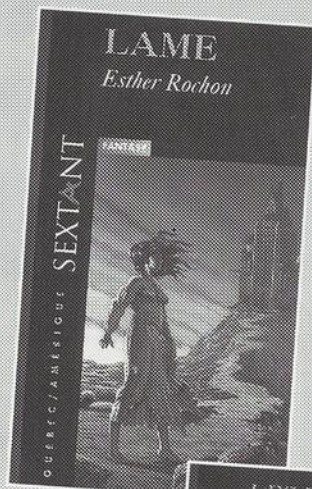
Contributions municipales				Subventions		
Année	\$	%	Per capita	\$	%	Per capita
1986	60 378 827	79	10,69 \$	16 057 192	21	2,84 \$
1987	65 521 480	80,3	11,51 \$	16 111 520	19,7	2,83 \$
1988	73 306 315	78,6	12,81 \$	20 000 815	21,4	3,50 \$
1989	79 169 968	77,9	13,68 \$	22 407 813	22,1	3,87 \$
1990	92 970 143	80,5	15,29 \$	22 560 830	19,5	3,71 \$
1991	101 340 348	81,5	16,50 \$	23 065 512	18,5	3,75 \$
1992	107 834 480	82,1	17,42 \$	23 562 918	17,9	3,81 \$
1993	114 056 732	83,6	18,33 \$	22 452 090	16,4	3,61 \$
Total	694 578 293	+ 4,6	+ 7,64 \$	166 218 690	- 4,6	+ 0,77 \$

QUÉBEC / AMÉRIQUE

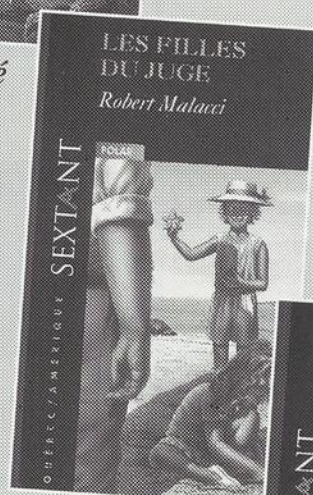
CES ROMANS QUI
NOUS HABITENT!



LAURÉAT
• PRIX CHRISTIE 93
• PRIX
QUÉBEC/WALLONIE-BRUXELLES 95
• 1^{ER} PRIX LIVROMANIE 94
(COMMUNICATION-JEUNESSE)

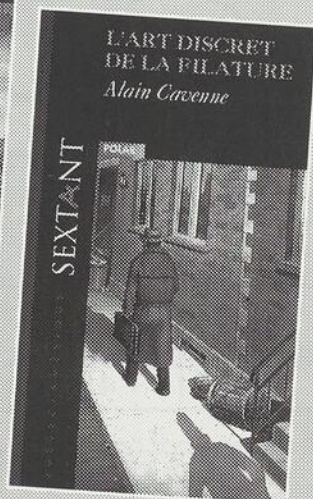
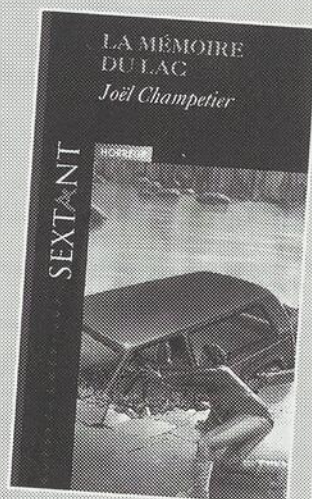
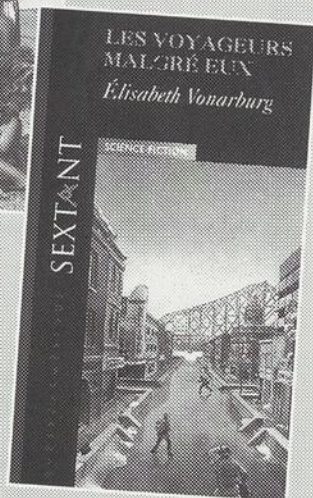


Nouveauté



Nouveauté

PLONGEZ DANS
LES MONDES
MERVEILLEUX,
LES TRANSES
TERRIFIANTES,
LES SUSPENSES
SUFFOCANTS!

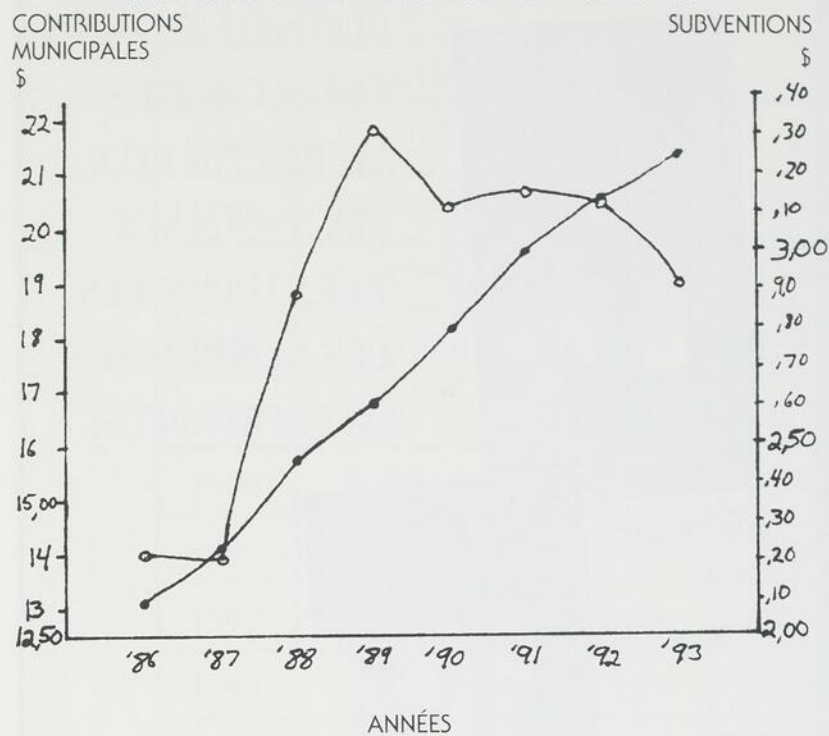


JEUNESSE

SEXTANT

GRAPHIQUE I

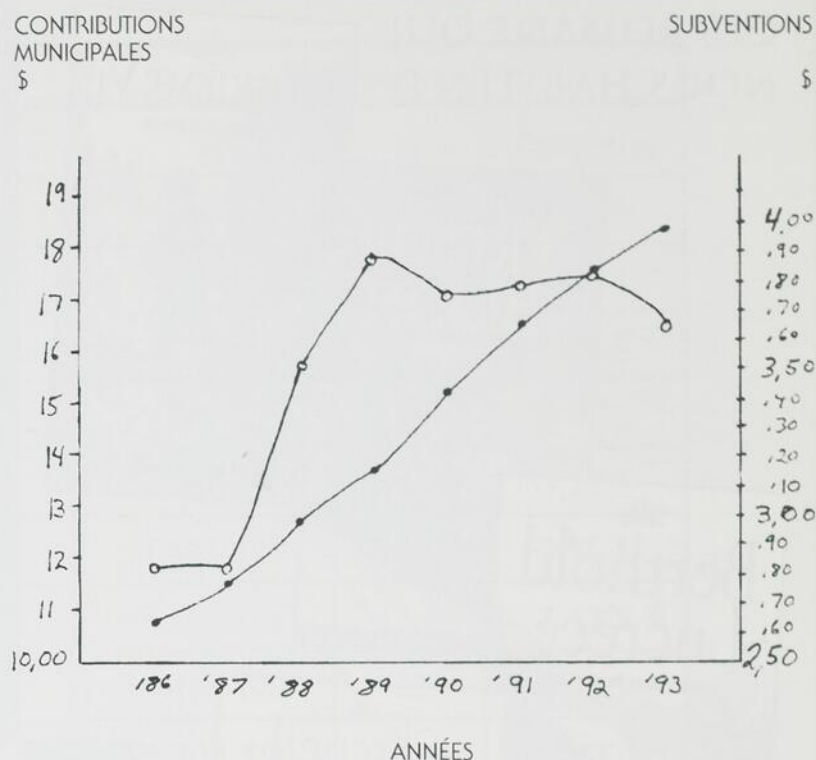
REVENUS DIRECTS (per capita)
BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES AUTONOMES



● contributions municipales
○ subventions

GRAPHIQUE II

REVENUS DIRECTS (per capita)
BMA - CRSBP - BIBLIO. AFFILIÉES - AUTRES



● contributions municipales
○ subventions

Bibliothèques municipales autonomes

Tableau III

Contributions municipales			Subventions	
Année	%	Per capita	%	Per capita
1989	83,4	16,72 \$	16,6	3,32 \$*
1993	88	21,40 \$	12	2,91 \$
Total	+ 4,6	+ 4,68 \$	- 4,6	- 0,41 \$

B.M.A. - CRSBP - Bibliothèques affiliées - Autres

Tableau IV

Contributions municipales			Subventions	
Année	%	Per capita	%	Per capita
1989	77,9	13,68 \$	22,1	3,87 \$
1993	83,6	18,33 \$	16,4	3,61 \$
Total	+ 5,7	+ 4,65 \$	- 5,7	- 0,26 \$

*Correction apportée par l'auteur aux statistiques du ministre.



La CD-thèque idéale pour les bibliothèques



ACTUALITÉ QUÉBEC

La presse d'actualité
québécoise tous les mois



Dos. Windows. Macintosh
Français

2 195\$ *

**Nouveau
disponible
sur Windows**

LE MONDE

Le référence internationale
francophone en texte intégral.

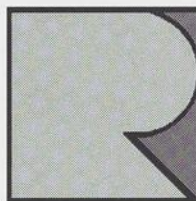
Le Monde

DOS. Windows
Français

1 710\$

LE ROBERT ÉLECTRONIQUE

La définition de 80 000 mots et
450 000 formes de conjugaison



DOS
Français

1 395\$

FRANCIS

Le plus francophone des
ouvrages de référence dans le
domaine des sciences humaines.



DOS
Anglais, français

2 810\$



CANADIAN NEWSDISC

L'actualité canadienne d'un
océan à l'autre en texte intégral.



Dos. Windows. Macintosh
Anglais

750\$*

Nouveau

KIOSK:CBCA

Plus de 200 000 articles des
100 plus importantes
publications canadiennes

KIOSK:CBCA



Dos. Macintosh
Anglais, français

2 100\$

ZYZOMIS

Dictionnaire, précis de
conjugaison et atlas sur
un même CD-ROM

Zyzomys

DOS. Windows. Macintosh
Français

395\$

PASCAL

La plus grande
banque francophone
d'articles scientifiques



.DOS
Anglais, français

4 195\$

Tous les prix de cette publicité sont sujets à changement sans préavis

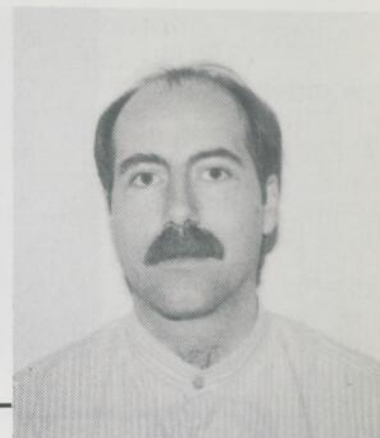
POUR PLUS D'INFORMATIONS

(514) 278-6060 • 1 800 563-5665

CEDROM-SNi
LES ARCHITECTES DE L'INFORMATION

* Prix bibliothèques municipales de moins de 30 000 habitants sur demande

INFLUENCE DE CERTAINES VARIABLES SUR LA PERFORMANCE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AU QUÉBEC



Yves Brunel
consultant

INTRODUCTION

L'objet du présent article est essentiellement de présenter et d'analyser sous certains aspects les résultats obtenus par l'intermédiaire d'une étude des statistiques 1993 sur les bibliothèques publiques québécoises. Il s'agit d'une approche pour mieux comprendre certains facteurs pouvant influencer la performance des bibliothèques publiques, ainsi que pour développer des outils d'évaluation de rendement plus appropriés.

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE DE RECHERCHE

De plus en plus, dans un contexte socio-économique de restrictions budgétaires, des organismes sans buts lucratifs tels que les bibliothèques publiques sont confrontés au phénomène de la rationalisation des ressources. Un nouveau discours s'élève depuis les dix dernières années: il faut faire plus avec moins.

Parallèlement à ce phénomène, des instruments de mesure sont proposés pour évaluer les performances de ces organisations. Soulignons, entre autres, le manuel *Output Measures for Public Libraries*, préparé par l'American Library Association. Le but visé est louable car il s'agit de permettre aux bibliothèques publiques de se doter d'outils pour mesurer de façon systématique la performance de leur organisation. Cependant, le problème ne réside pas dans le fait qu'il soit pertinent ou non pour un gestionnaire d'évaluer le rendement de sa bibliothèque car la réponse nous semble évidente.

En fait, la question à poser est la suivante: est-ce qu'il n'y pas lieu de tenir compte de l'influence de certaines variables lorsqu'il s'agit d'évaluer la performance réelle des bibliothèques publiques? Plus précisément, peut-on objectivement évaluer la performance en termes d'extrants (prêt par tête, nombre d'entrées par tête, etc.), sans tenir compte de l'influence intrinsèque des ressources (matérielles, financières, humaines, technologiques) dont dispose une bibliothèque publique?

Selon nous, il ne s'agit pas d'une vaine question. En effet, est-ce que le directeur d'une petite bibliothèque publique peut vraiment, par la qualité de sa gestion, arriver à des

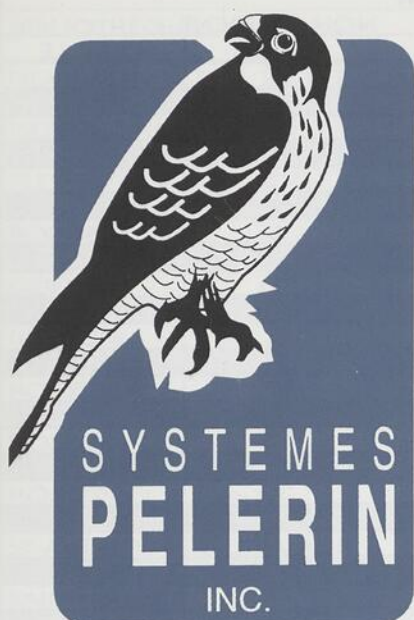
standards de performance équivalents aux bibliothèques qui disposent d'énormes ressources? À l'opposé, est-ce qu'il y a lieu pour un gestionnaire dont l'organisation dispose d'énormes moyens, de se gargariser de son prêt par tête? De plus, à l'heure du discours sur la rationalisation des ressources, il est important de comprendre l'importance vitale du support financier pour la survie et l'épanouissement de ces institutions démocratiques. Ce n'est certainement pas par le désengagement et, par contrecoup, l'exigence toujours accrue de la tarification, que nous y parviendrons.

Il faut méditer sur l'ambition démesurée qu'implique l'utilisation de ces mesures de performance (déconnectées des ressources) pour comprendre qu'une telle croyance force à négliger des problèmes qui apparaissent alors comme secondaires. Il devient alors politiquement tentant d'utiliser ces mesures comme drapé idéologique pour promouvoir des objectifs qui menacent le développement futur de nos bibliothèques publiques: premièrement, justifier l'incapacité et le manque de volonté des différents paliers politiques à injecter des fonds dans les bibliothèques publiques; deuxièmement, faire pression sur les gestionnaires de ces organisations pour les rendre entièrement responsables du faible rendement de leurs organisations.

HYPOTHÈSE DE RECHERCHE

Face à cette problématique de recherche, nous posons l'hypothèse suivante: au Québec, il existe une relation significative entre la quantité de ressources disponibles en bibliothèque publique per capita et la performance réalisée par ces institutions.





"Nous nous spécialisons dans le développement des systèmes et fournitures de l'équipement et les produits du code à barres, ainsi que dans l'intégration des données saisies".

- ◆ Logiciels de dessin et de production d'étiquettes et de codes à barres.
- ◆ Imprimantes - Rubans - Étiquettes à transfert thermal.
- ◆ Étiquettes Laser et photocomposées (intelligent ou générique)
- ◆ Lecteurs optiques à style : crayon - CCD - Laser.
- ◆ Équipements de saisie de données.
- ◆ Programme d'échange (crayon lecteur contre CCD ou laser)

Nous sommes
distributeurs autorisés pour :
DAVIS & HENDERSON
CAERE - OPTICON
TELXON - LINX
I.D. IMAGES

SYSTÈMES PÉLERIN INC.

3500 Matte local 208 Brossard, (Québec) J4Y 2Z2
Tél. (514) 444-0330 Télécopieur (514) 444-1677

STATISTIQUES 1994

BIBLIOTHÈQUES	COÛT DE L'ABONNEMENT					
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT		
	ADULTE	ENFANT	FAMILLE	ADULTE	ENFANT	FAMILLE
ALMA	4	2	10	10	6	20
AMOS	5	2,50	12,50	12,50	5	25
AMQUI	6	6	8	27	27	29
ANJOU	0	0	0	0	0	0
AYLMER	0	0	0	15	15	20
BAIE-COMEAU	10	10	25	10	10	25
BAIE-D'URFE	10	4	17	15	6	24
BEACONSFIELD	0	0	0	0	0	45
BEAUHARNOIS	0	0	0	10	10	25
BEAUPORT	7,50	3	15	50	50	0
BÉCANCOUR	0	0	0	5	5	0
BELLEFEUILLE	0	0	0	30	15	60
BELOEIL	10	5	20	50	50	95
BLACK LAKE	4	4	7	4	4	7
BLAINVILLE	0	0	0	30	15	0
BOISBRIAND	0	0	0	0	0	0
BOUCHERVILLE	0	0	0	30	30	75
BROSSARD	0	0	0	0	0	0
BUCKINGHAM	0	0	0	10	5	20
CANDIAC	10	5	15	0	0	0
CAP-DE-LA-MADELEINE	5	2	0	50	10	0
CHAMBLY	5	0	0	122,95	122,95	0
CHARLESBOURG	8	5	20	12	7,50	30
CHARNY	10	10	10	0	0	0
CHÂTEAUGUAY	0	0	0	30	30	0
CHIBOUGAMAU	5	3	100	5	3	10
CHICOUTIMI	5	3	0	5	3	0
COATICOOK	3	2	5	30	20	50
CONTRECOEUR	5	5	10	20	20	40
CÔTE-SAINT-LUC	0	0	0	55	30	75
COWANSVILLE	3	0	7	15	7,50	35
DEUX-MONTAGNES	0	0	0	25	0	0
DOLBEAU	5	2	15	5	2	15
DORION-VAUDREUIL	0	0	15	0	0	55
DORVAL	0	0	0	25	15	40
DRUMMONDVILLE	20	5	30	200	100	300
FARNHAM	22	11	22	30	0	30
FERMONT	10	10	15	10	10	15
GATINEAU	0	0	0	10	5	25
GRANBY	0	0	0	30	30	50
GRAND-MÈRE	10	2	0	30	0	0
GREENFIELD PARK	1	0,50	0	15	0	30
HULL	0	0	0	24	24	24
JOLIETTE	0	0	0	0	0	85
JONQUIÈRE	3	1,5	0	3	1,5	0
KIRKLAND	0	0	0	0	0	32,50
L'ANCIENNE-LORETTE	0	0	0	60	60	100
L'ÎLE PERROT	10	5	15	30	30	30
LA BAIE	0	0	0	0	0	12
LA MALBAIE	10	8	15	20	10	30
LAPRAIRIE	0	0	0	0	0	0
LA SARRE	12	7	27	18	11	37
LA TUQUE	5	2,5	10	10	5	20
LAC-BROME	0	0	0	15	15	25
LAC-ETCHEMIN	11	11	22	33	33	50
LAC-MÉGANTIC	0	0	0	20	10	40
LACHENAIE	0	0	0	25	25	0
LACHINE	10	0	0	25	25	0
LACHUTE	1	1	0	25	15	0
LA SALLE	0	0	0	35	35	0
LAVAL	0	0	0	24	12	0
LE GARDEUR	0	0	0	20	20	0
LÉVIS	5	5	10	15	25	50
LONGUEUIL	0	0	0	60	24	100
LORRAINE	5	2,50	10	10	5	20
LORRETTEVILLE	0	0	0	15	10	25
MAGOG	7	3	0	71	67	0
MARIEVILLE	0	0	0	0	0	0
MASCOUCHE	0	0	0	20	20	0
MATANE	0	0	0	60	40	100
MERCIER	8	4	12	37	33	0
MIRABEL	0	0	0	30	30	50
MISTASSINI	5	0	0	0	0	0
MONT-JOLI	5	5	0	60	60	0
MONT-LAURIER	22	10	45	65	30	130
MONT-ROYAL	0	0	0	30	15	0
MONT-SAINT-HILAIRE	12	12	31	24	24	62
MONTRÉAL	0	0	0	42	20	0
MONTRÉAL-EST	0	0	0	60	60	75
MONTRÉAL-NORD	0	0	0	20	10	0
NORMANDIN	0	0	0	0	0	0

STATISTIQUES 1994 (suite)

BIBLIOTHÈQUES	COÛT DE L'ABONNEMENT					
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT		
	ADULTE	ENFANT	FAMILLE	ADULTE	ENFANT	FAMILLE
NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT	7	4	10	12	7	25
OUTREMONT	0	0	0	3	1	5
PIERREFONDS-D-D-O.	0	0	0	30	30	60
PINCOURT	5	3	10	12	7	25
PLESSISVILLE	0	0	0	60	60	0
POINTE-CLAIRE	0	0	0	40	40	50
POINTE-DU-LAC	3	2	0	15	10	0
PORT-CARTIER	0	0	0	0	0	10
QUÉBEC	0	0	0	100	100	195
REPENTIGNY	0	0	0	50	50	0
RIMOUSKI	6	4	12	80	80	160
RIVIÈRE-DU-LOUP	0	0	0	50	10	100
ROBERVAL	8	8	0	8	8	0
ROCK FOREST	5	2,5	0	10	5	0
ROSEMÈRE	0	0	0	90	90	90
ROUYN-NORANDA	13	6,50	32,50	13	6,50	32,50
ROXBORO	0	0	0	30	30	60
SAINT-ANTOINE	3	3	10	35	35	0
ST-AUGUSTIN-DE-DESMARES	10	5	15	40	20	75
SAINT-BASILE-LE-GRAND	0	0	0	0	0	0
SAINT-BRUNO	0	0	0	0	0	0
SAINT-CONSTANT	10	5	25	20	7	0
SAINT-EUSTACHE	0	0	0	20	10	0
SAINT-FÉLICIEN	5	5	0	7	7	0
SAINT-HUBERT	0	0	0	0	0	0
SAINT-HYACINTHE	3	1	0	15	7,5	0
SAINT-JACQUES	0	0	0	0	0	0
ST-JEAN-CHYSOSTOME	10	5	15	30	12	48
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU	0	0	0	50	15	0
SAINT-JÉRÔME	3	0	0	20	10	50
SAINT-JOVITE	0	0	0	0	0	0
SAINT-LAMBERT	0	0	0	25	8	40
SAINT-LAURENT	0	0	0	72,33	72,33	0
SAINT-LAZARE	0	0	0	0	0	0
SAINT-LÉONARD	0	0	0	0	0	0
ST-LOUIS-DE-FRANCE	0	0	0	15	5	0
SAINT-LUC	0	0	0	0	0	0
SAINT-PIERRE	0	0	0	0	0	0
ST-RAPHAËL-DE-L'ÎLE BIZARD	0	0	0	10	5	25
SAINT-RÉMI	0	0	0	0	0	15
SAINT-ROMUALD	5	5	10	28	10	53
SAINT-THIMOTHÉ	0	0	0	0	0	25
SAINTE-ADÈLE	0	0	0	12	12	24
STE-AGATHE-DES-MONTS	0	0	0	45	45	115
STE-ANNE-DES-MONTS	0	0	0	20	15	40
STE-ANNE-DES-PLAINES	5	2	0	20	20	0
STE-CATHERINE	2	2	5	25	25	40
SAINTE-FOY	27	0	27	60	60	0
STE-GENEVIÈVE	0	0	0	5	5	0
SAINTE-JULIE	0	8	0	0	0	0
SAINTE-MARIE	7	5	15	12	10	25
STE-MARTHE-SUR-LAC	0	0	0	20	10	40
SAINTE-THÉRÈSE	0	0	0	60	60	0
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	0	0	0	40	40	0
SEPT-ÎLES	3	1,5	0	10	5	0
SHAWINIGAN	5	2	10	20	20	50
SHERBROOKE	10	5	0	60	30	0
SILLERY	0	0	0	25	25	50
SOREL	0	0	0	40	20	60
TERREBONNE	0	0	0	85	0	0
THETFORD MINES	0	0	5	55	25	0
TRACY	5	5	10	20	10	40
TROIS-RIVIÈRES	5	2	0	40	24	0
TROIS-RIVIÈRES OUEST	5	2	0	14	12	0
VAL-BÉLAIR	5	2	10	25	25	0
VAL D'OR	10	4	24	20	10	0
VANIER	5	2,5	10,25	33	25	51
VARENNES	0	0	0	20	20	0
VERDUN	0	0	0	10	10	25
VICTORIAVILLE	0	0	0	60	60	0
WARWICK	0	0	0	50	7	80
WATERLOO	20	5	40	20	5	40
WESTMOUNT	0	0	0	45	0	0
WINDSOR	0	0	0	0	0	0

Bibliothèques tarifées: 83 ou 53%
TOTAL 155

Bibliothèques gratuites: 72

Cette étude vise donc à établir s'il existe une relation entre la quantité des ressources disponibles en bibliothèque publique et le rendement. De plus, si cette relation existe, de quelle façon est-ce qu'elle se manifeste? Quelles sont les variables qui semblent avoir le plus d'impact?

MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées pour les fins de cette recherche proviennent essentiellement de *l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques 1993* et du document *Bibliothèques publiques: Statistiques 1993*. Au total, 155 bibliothèques publiques autonomes y sont répertoriées. Précisons que les données se retrouvaient d'abord sous forme de trois fichiers informatiques (*Enquête annuelle* sous format Dbase). Elles ont été fusionnées dans un fichier unique, pour être par la suite récupérées sous format SPSS. Tous les calculs et traitements des données ont été effectués dans ce logiciel de statistiques.

LES VARIABLES ET LEURS ÉCHELLES DE MESURE

Les variables ressources disponibles

Pour vérifier notre hypothèse, nous confrontons des variables de type ressources disponibles avec d'autres de type performance, l'idée étant d'évaluer la force du lien qui les caractérisent. Nos variables ressources sont regroupées en quatre grandes catégories: les ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles, technologiques.

- **Ressources financières:** revenu total par tête (REVPT), contribution municipale par tête (CONTMUNP), dépenses par tête (DEPPT);
- **Ressources humaines:** nombre de bibliothécaires par tête (NBBIBPT), nombre de techniciens en documentation par tête (NBTECHPT), nombre d'employés de soutien par tête (NBEMPSPT);
- **Ressources matérielles et informationnelles:** nombre de livres par tête (LIVPT), nombre d'abonnements aux périodiques par tête (NBABPPT), nombre de documents audiovisuels par tête (NBDAVPT);
- **Ressources technologiques:** niveau d'informatisation (NIVINFOR).

Autres variables

L'utilisation de cette catégorie s'explique ici par la volonté de comparer les résultats de nos variables ressources, avec les résultats de variables d'autres types. Généralement, ces dernières peuvent être considérées comme relevant plutôt de décisions administratives.

- **Nombre d'heures d'ouverture** (NBHOUV);
- **Montant de la cotisation annuelle** (MONTCOTIS);
- **Durée de la validité de la carte d'abonné** (DURCARAB - EA 26);
- **Nombre d'activités de promotion par tête** (NBACPRPT);
- **Nombre d'activités d'animation par tête** (NBACANPT).

Les indices de performance

Il s'agit des variables que nous avons sélectionnées pour confronter nos variables ressources et autres variables. Globalement, elles doivent être considérées comme un indice du niveau de performance atteint par la bibliothèque. Comme toujours, le choix des variables est discutable mais nous croyons avoir choisi d'assez bons indicateurs de performance. Le choix a été basé en grande partie à partir du document *Output Measures for Public Libraries* [McClure et al, 1986].

- **Pourcentage d'atteinte des normes en terme d'espace** (@_NORMESP);
- **Prêt par tête** (PRETPT);
- **Nombre d'entrées à la bibliothèque par tête** (NBENTPT);
- **Pourcentage de la population inscrite** (@_POPINS).

MÉTHODE STATISTIQUES UTILISÉES POUR L'ANALYSE DES DONNÉES

Corrélation

La méthode privilégiée pour vérifier notre hypothèse de recherche consiste à calculer les coefficients de corrélation entre les variables ressources et les indices de performance, et de les comparer aux coefficients obtenus avec les autres variables et les indices de performance. Les résultats sont regroupés à l'intérieur d'un tableau récapitulatif qui indique, par ordre décroissant, quelles sont les variables les plus significatives.

Le test de l'hypothèse nulle

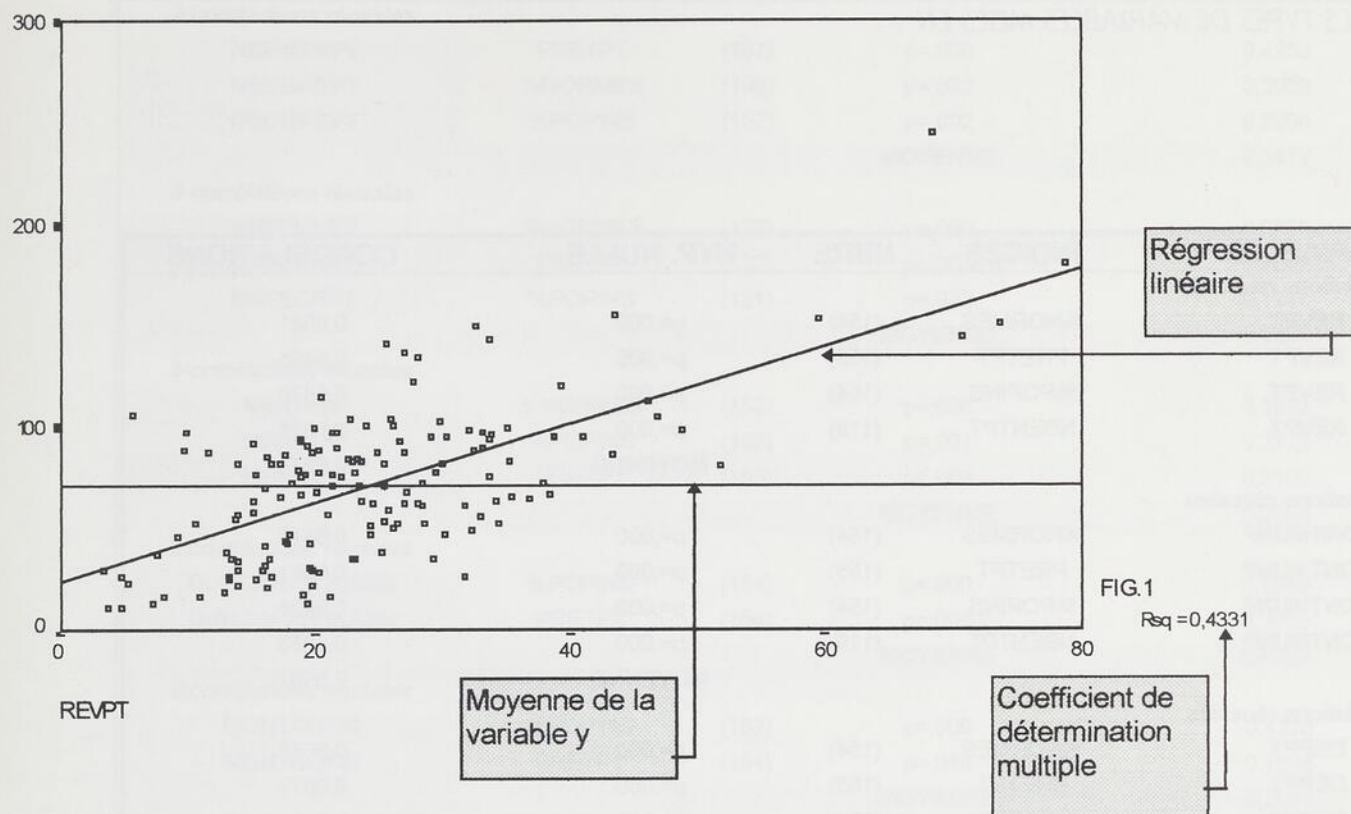
Le coefficient de corrélation peut être testé pour sa signification statistique. Il s'agit en fait d'un seuil de confiance à l'intérieur duquel est vérifié la probabilité que les résultats puissent être attribués à l'hypothèse nulle (hasard), ce qui invalide le coefficient de corrélation. Un test d'hypothèse est donc une règle de décision qui permet de déterminer laquelle des deux hypothèses (H_0 ou H_1) concernant la valeur d'un paramètre est la plus plausible [Bélisle & Desrosiers, 1983: 173]. Dans le cadre de cette étude, la corrélation est considérée seulement si le seuil de significativité ($p =$) est inférieur à 0,05 (standard communément admis en sciences sociales).

REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES: DISPERSION, MOYENNE, RÉGRESSION LINÉAIRE ET COEFFICIENT DE DÉTERMINATION MULTIPLE (R_{sq})

En plus du tableau présentant les coefficients de corrélation obtenus, nous avons choisi de représenter, sous formes de graphiques bivariés, deux exemples de relations entre les variables dont les coefficients de corrélation ont été validés par le test de l'hypothèse nulle. Voici un exemple de graphique bivarié utilisé dans le cadre de cette recherche:



REVPT VS %NORMESP



REVENU TOTAL
PAR TÊTE
VERSUS LE
POURCENTAGE
D'ATTEINTE
DES NORMES
EN TERME
D'ESPACE)

- La **régression linéaire** consiste à chercher un ajustement linéaire simple entre une variable explicative et une variable à expliquer. Étudier la régression de y par rapport à x, c'est calculer comment y évolue en fonction de x, qui est la variable explicative de l'évolution de y. Il s'agit donc d'un modèle mathématique qui permet de prédire ou d'évaluer la valeur de y, à partir de la valeur de x.
- Une mesure particulièrement intéressante consiste à calculer le coefficient de corrélation au carré ($Rsq =$), qui correspond au **coefficient de détermination multiple** (pourcentage de la variance expliquée). Cette mesure calcule la proportion de variabilité de la variable y expliquée par la variable x. Cette mesure, qui permet de nuancer la significativité du coefficient de corrélation, est trop souvent négligée dans les études que nous avons consultées.

CANEBSCO
un service
d'abonnement
au
Québec...
et dans le
monde
entier.

CANEBSCO vise l'excellence dans les services offerts aux bibliothèques pour la gestion de leurs périodiques. C'est pourquoi:

- Nous avons créé et maintenons à jour une banque de données de plus de 250 000 périodiques, magazines, séries irrégulières, annuels et envois d'offices publiés dans le monde entier.
- Nous avons développé EBSCONET® un service d'abonnement en ligne reliant les bibliothèques avec notre banque de données.
- Nous avons développé des passerelles avec la plupart, des systèmes intégrés en usage dans les bibliothèques.
- Nous opérons un réseau de 29 centres de traitement dans 19 pays et sur les six continents.
- Nous opérons un centre de traitement local pourvu de personnel formé pour comprendre et satisfaire vos besoins personnels.
- Nous vous offrons l'expertise d'une compagnie internationale jouissant d'une solide réputation.

CANEBSCO propose aux clients du Québec le service le plus complet et le plus pertinent pour une gestion efficace de leurs périodiques.

La compétence et la réputation CANEBSCO à votre service.

LES SERVICES D'ABONNEMENT
CANEBSCO

Six, Boul. Desaulniers, Suite 308
St-Lambert, Québec J4P 1L3
(514) 672-5878

Ligne directe pour Québec: (800) 361-7322

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

RÉSULTATS SELON LES TYPES DE VARIABLES MISES EN
RELATION

Tableau 1

VARIABLES	INDICES	NBRE	HYP. NULLE	CORRÉLATIONS
4 corrélations réussies				
REVPT	%NORMES	(154)	p=,000	0,6581
REVPT	PRETPT	(155)	p=,000	0,6465
REVPT	%POPINS	(154)	p=,000	0,5570
REVPT	NBENTPT	(119)	p=,000	0,4078
			MOYENNE	0,5674
4 corrélations réussies				
CONTMUNP	%NORMES	(154)	p=,000	0,6445
CONTMUNP	PRETPT	(155)	p=,000	0,6261
CONTMUNP	%POPINS	(154)	p=,000	0,5428
CONTMUNP	NBENTPT	(119)	p=,000	0,4253
			MOYENNE	0,5597
4 corrélations réussies				
DEPPT	%NORMES	(154)	p=,000	0,6557
DEPPT	PRETPT	(155)	p=,000	0,6077
DEPPT	%POPINS	(154)	p=,000	0,5454
DEPPT	NBENTPT	(119)	p=,000	0,4170
			MOYENNE	0,5565
4 corrélations réussies				
NBBIBPT	%NORMES	(90)	p=,000	0,5762
NBBIBPT	PRETPT	(90)	p=,000	0,4233
NBBIBPT	NBENTPT	(66)	p=,000	0,4188
NBBIBPT	%POPINS	(89)	p=,004	0,3046
			MOYENNE	0,4307
4 corrélations réussies				
NBDAVPT	%NORMES	(127)	p=,000	0,4942
NBDAVPT	PRETPT	(127)	p=,000	0,4054
NBDAVPT	NBENTPT	(97)	p=,001	0,3223
NBDAVPT	%POPINS	(126)	p=,005	0,2465
			MOYENNE	0,3671
4 corrélations réussies				
LIVPT	%NORMES	(154)	p=,000	0,4737
LIVPT	PRETPT	(155)	p=,000	0,4661
LIVPT	%POPINS	(154)	p=,000	0,3085
LIVPT	NBENTPT	(119)	p=,042	0,1864
			MOYENNE	0,3587
4 corrélations réussies				
NBABPPT	%NORMES	(151)	p=,000	0,4632
NBABPPT	PRETPT	(151)	p=,000	0,3654
NBABPPT	%POPINS	(151)	p=,002	0,2462
NBABPPT	NBENTPT	(118)	p=,018	0,2172
			MOYENNE	0,3230



Tableau 1 (suite)

VARIABLES	INDICES	NBRE	HYP. NULLE	CORRÉLATIONS
3 corrélations réussies				
NBEMPSPT	PRETPT	(107)	p=,000	0,4253
NBEMPSPT	%NORMES	(106)	p=,002	0,3039
NBEMPSPT	%POPINS	(107)	p=,002	0,2958
MOYENNE				0,3417
3 corrélations réussies				
NBTECHPT	%NORMES	(122)	p=,000	0,3965
NBTECHPT	PRETPT	(122)	p=,003	0,2667
NBTECHPT	%POPINS	(121)	p=,033	0,1944
MOYENNE				0,2859
3 corrélations réussies				
NBHOUV	%NORMES	(152)	p=,000	0,3612
NBHOUV	%POPINS	(153)	p=,001	0,2711
NBHOUV	PRETPT	(153)	p=,009	0,2105
MOYENNE				0,2809
2 corrélations réussies				
DURCARAB (EA26)	%POPINS	(154)	p=,000	0,4949
DURCARAB (EA26)	PRETPT	(154)	p=,000	0,3069
MOYENNE				0,4009
2 corrélations réussies				
MONTCOTIS	%POPINS	(153)	p=,000	-0,4370
MONTCOTIS	PRETPT	(154)	p=,048	-0,1598
MOYENNE				-0,2984
2 corrélations réussies				
NVINFOR	NBENTPT	(119)	p=,001	0,2902
NVINFOR	%NORMES	(154)	p=,040	0,1659
MOYENNE				0,2281
2 corrélations réussies				
NBACANPT	%NORMES	(143)	p=,004	0,2373
NBACANPT	%POPINS	(144)	p=,034	0,1772
MOYENNE				0,2073

CONTMUNP

contribution municipale par tête

DEPPT

dépenses par tête

LIVPT

nombre de livres par tête

NBABPPT

nombre d'abonnements aux périodiques par tête

NBBIBPT

nombre de bibliothécaires par tête

NBDAVPT

nombre de documents audiovisuels par tête

REVPT

revenu total par tête

DURCARAAB (EA 26)

durée de la validité de la carte d'abonné

MONTCOTIS

montant de la cotisation annuelle

NBACANPT

nombre d'activités d'animation par tête

NBEMPSPT

nombre d'employés de soutien par tête

NBHOUV

nombre d'heures d'ouverture

NBTECHPT

nombre de techniciens en documentation par tête

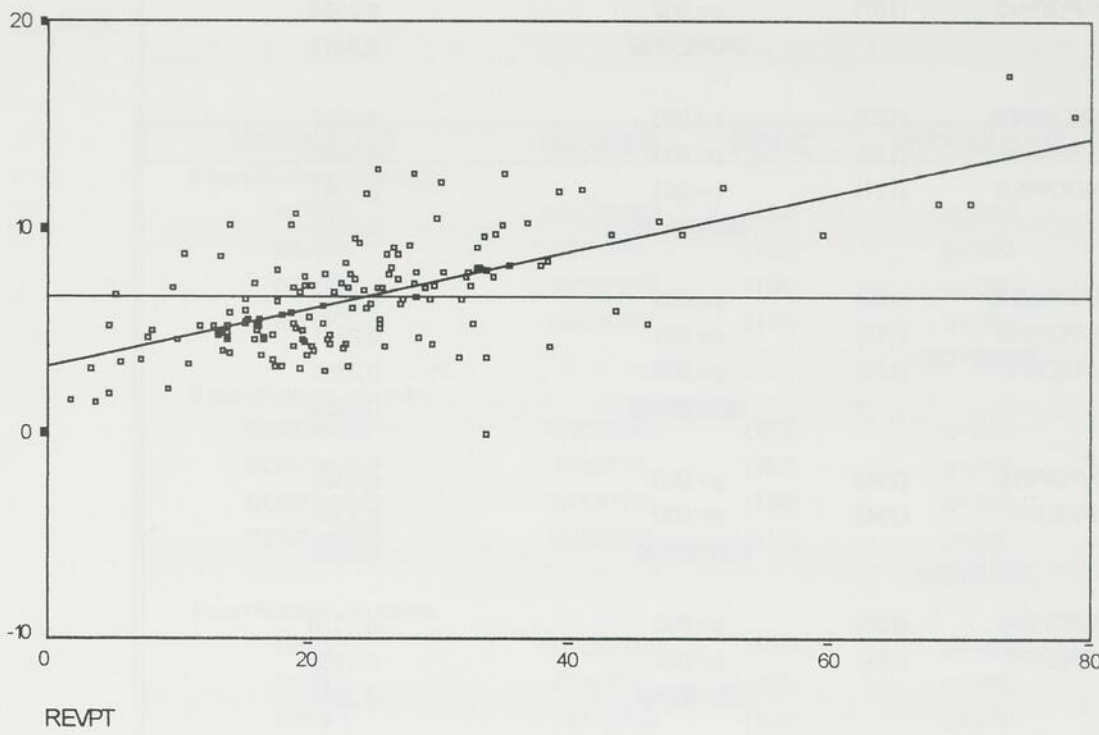
NVINFOR

niveau d'informatisation



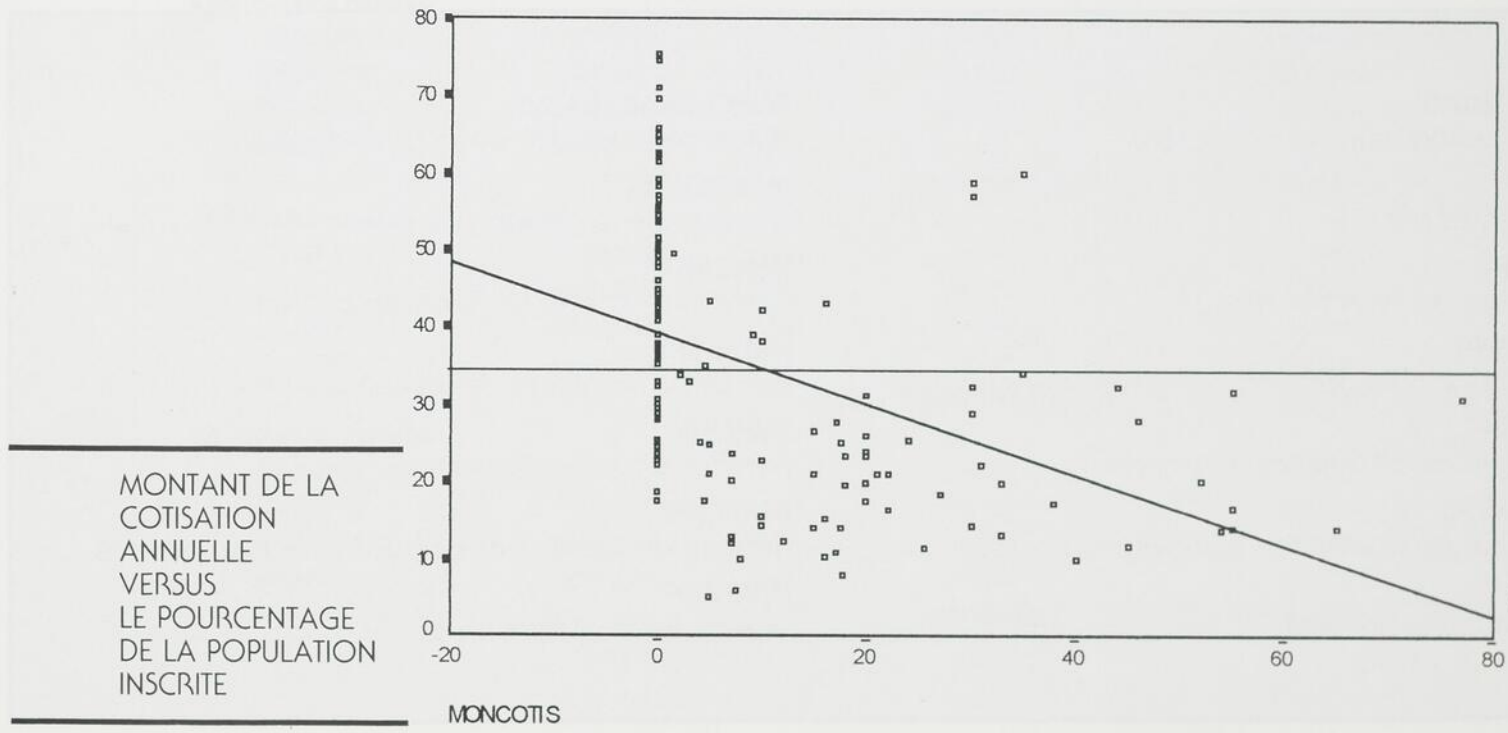
REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES DE DEUX CORRÉLATIONS SIGNIFICATIVES

REVPT VS PRETPT



REVENU TOTAL
PAR TÊTE
VERSUS
LE PRÊT
PAR TÊTE

MONCOTIS VS %POPINS



MONTANT DE LA
COTISATION
ANNUELLE
VERSUS
LE POURCENTAGE
DE LA POPULATION
INSCRITE

MONCOTIS

INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS OBTENUS

Résultats globaux selon les types de variables mises en relation

Pour résumer les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche, commençons par consulter le tableau synthèse des variables validées par le test d'hypothèse nulle (tableau 1). L'ordre de classement des variables y est présenté de la façon suivante: d'abord selon un premier regroupement, en fonction de la quantité de corrélations validées obtenues avec les indices de performance (soit quatre corrélations, puis trois, deux et un); ensuite, à l'intérieur de chaque regroupement, selon la moyenne des coefficients de corrélations obtenue pour chaque type de variable.

On peut d'abord constater que les trois variables financières se sont classées au premier rang, selon l'ordre suivant: le revenu par tête (moyenne de ,5674), la contribution municipale par tête (moyenne de ,5597) et les dépenses effectuées par la bibliothèque par tête (moyenne de

,5565). Par la suite, c'est une variable de type ressources humaines (moyenne de ,4307) soit la quantité de bibliothécaires par tête, qui obtient la quatrième place. Suivent les trois variables de type ressources matérielles et informationnelles: le nombre de documents audiovisuels par tête (moyenne de ,3671), le nombre de livres par tête (moyenne de ,3587) et le nombre d'abonnements aux périodiques par tête (moyenne de ,3230).

Pour les variables qui ont obtenu trois corrélations, citons: les deux autres variables de type ressources humaines, soit le nombre d'employés de soutien par tête (moyenne de ,3417) et le nombre de techniciens par tête (moyenne de ,2859); la variable nombre total d'heure d'ouverture (moyenne de ,2809).

Le dernier regroupement comprend les variables qui ont réussi deux corrélations: la durée de la carte d'abonné (moyenne de ,4009); le montant de la cotisation annuelle exigée (moyenne de -,2984); le niveau d'informatisation (moyenne de ,2281); le nombre d'activités d'animation (moyenne de ,2073). Par ordre d'importance, le classement selon les types de variables est donc le suivant:

TABLEAU 2

RANG	TYPES DE VARIABLES	NBRE DE CORRÉLATIONS RÉUSSIES
1	Ressources financières	(3 x 4) corrélations
2	Ressources matérielles et informationnelles	(3 x 4) corrélations
3	Ressources humaines	(1 x 4) + (2 x 3) corrélations
4	Autres variables	(1 x 3) + (3 x 2) corrélations
5	Ressources technologiques	(1 x 2) corrélations

Donc, sauf dans le cas du niveau d'informatisation, les variables ressources se sont nettement mieux classées que les autres types de variables. On constate ainsi, en regard de nos indices de performance, une très nette prédominance des corrélations des variables de type ressources par rapport aux autres variables.

Comportements particuliers de certaines variables indépendantes

Pour mieux illustrer nos résultats, nous suggérons de revoir les représentations graphiques des corrélations présentées précédemment (figures 2 et 3). Prenons, par exemple, une corrélation qui a obtenu un très bon score (0,6465) et reportons-nous à la figure 2 du document (revenu par tête versus prêt par tête). On remarque tout d'abord que la dispersion des points obtenue en fonction du modèle (les résultats obtenus par les différentes bibliothèques) est assez concentrée autour de la ligne de régression linéaire (prévision mathématique du comportement de y (prêts) en fonction du comportement de x (revenu). Nous voyons également que cette ligne de régression linéaire à un comportement

qui tend à se démarquer nettement de celui de la ligne représentant la valeur moyenne de y . Cependant, la régression linéaire n'est qu'un modèle de prévision et qu'elle ne peut servir à valider une hypothèse. C'est ici qu'entre en jeu le coefficient de détermination multiple (R_{sq}): en calculant le coefficient de corrélation au carré, nous obtenons un $R_{sq} = 0,4179$, ce qui signifie que 42% de la variance des résultats est expliquée par ce modèle, le reste appartenant à d'autres phénomènes. Nous pouvons donc affirmer que l'augmentation des prêts en fonction du revenu par tête est expliqué à 42% par le modèle, ce qui est un résultat très important.

Par contre, si on observe la performance d'une autre variable, soit le montant de la cotisation exigée (figure 3) en regard du pourcentage d'inscription de la population (-0,4370), on voit que la ligne de régression tend nettement vers le bas et que le $R_{sq} = 0,1909$. On peut affirmer que la baisse du pourcentage d'abonnés s'explique ici dans 19% des cas du modèle¹.

Nous considérons donc que le coefficient de détermination multiple est fondamental car il démontre le pourcen-



tage d'explication que l'on peut déduire du modèle. Selon nous, un résultat qui dépasse 15% au Rsq, doit être considéré avec beaucoup d'attention. Si on fait la synthèse de tous les calculs effectués dans le cadre de cette étude, on constate que sur les 24 calculs qui obtiennent un coefficient de détermination supérieur à 15%, 22 appartiennent à des variables de types ressources disponibles: 55% de tous les calculs effectués avec les variables ressources dont 100% des calculs avec les variables financières, 41,6% des calculs avec variables ressources humaines, 41,6% des calculs avec les variables ressources matérielles et informationnelles, 0% avec les variables ressources technologiques. Quant aux autres variables, seulement deux calculs ont dépassé un score de 15% au Rsq, soit 10% du total des calculs effectués avec ce type de variables.

Confirmation ou infirmation de l'hypothèse de recherche

En regard des résultats obtenus, nous considérons que notre hypothèse de recherche, à savoir qu'il existe une relation significative entre la quantité des ressources disponibles en bibliothèque publique au Québec et la performance réalisée par ces institutions, est confirmée. Plusieurs facteurs nous amènent à cette conclusion:

- Premièrement, sauf en ce qui concerne les ressources technologiques, les variables de type ressource ont toujours obtenu des moyennes aux corrélations avec les indices de performance nettement plus élevées que les autres types de variables utilisées.
- Deuxièmement, 90% des calculs de corrélation effectués avec ces variables ont passé avec succès le test de l'hypothèse nulle, par rapport à 45% pour les autres variables.
- Troisièmement, 55% des corrélations obtenues avec les variables ressources obtiennent un coefficient de détermination multiple supérieur à 15%, par rapport à 10% pour les autres types de variables. Rappelons qu'un taux supérieur à 15% de variance expliqué par le modèle doit être considéré comme important.
- Finalement, les variables ressources se sont généralement comportées de façon très homogène par rapport aux indices de performance utilisés.

Des recherches subséquentes pourront sans doute permettre de nuancer les résultats obtenus par l'intermédiaire de notre méthodologie.

Généralisation et extrapolation des résultats

Que peut-on vraiment déduire des résultats obtenus dans le cadre de cette étude? Soulignons d'abord que nous croyons avoir démontré qu'il est très délicat d'évaluer objectivement la performance d'une bibliothèque publique, sans tenir compte des ressources dont elle dispose per capita. Dans le même ordre d'idée, il ressort assez clairement que cette performance est reliée fortement avec la quantité des ressources, spécialement financières, mises à la disposition de ces organisations.

Il est temps qu'on comprenne, comme l'ont compris depuis longtemps nos voisins anglophones d'ailleurs, que la bibliothèque publique est un investissement pour le Québec. Un investissement d'autant plus séduisant qu'il nécessite très peu de ressources financières par rapport aux autres postes budgétaires des gouvernements [Savard, 1994].

De plus, la corrélation négative obtenue entre le montant de la cotisation exigée et le pourcentage d'inscription de la population, semble indiquer que la tarification a tendance à décourager l'utilisation de la bibliothèque publique au Québec. En ce sens, le discours habituel sur l'importance de la rationalisation des ressources et sa contrepartie, à savoir la tarification, méritent donc d'être fortement nuancés. Nous croyons, avec François Séguin que la tarification décourage l'utilisation de la bibliothèque publique.

Au Québec, la tarification des services de bibliothèques s'est surtout développée dans les années 80, soit en pleine période d'euphorie reaganomic. Conformément à l'idéologie dominante à la mode, l'État devait se retirer du financement des services publics afin qu'ils soient progressivement pris en charge par les individus plutôt que par la collectivité. Partout où c'était possible, la potion magique néo-libérale devait être appliquée. Après avoir jeté Keynes aux orties, l'État attendait monts et merveilles de cette politique de désengagement [Séguin, 1993].

Comme nous l'avons déjà souligné dans notre problématique générale, le danger de l'utilisation abusive et irrationnelle des mesures de performance qui ne tiennent pas compte d'éléments aussi fondamentaux que la quantité des ressources, c'est d'instituer la performance à titre de totem absolu et de laisser croire que tous les participants ont une chance égale d'aboutir aux mêmes résultats en bout de parcours. Depuis longtemps nous savons que les promesses de la religion n'étaient en fait que des leurres. Est-ce qu'il n'est pas temps d'instaurer une éthique nouvelle nous empêchant d'avoir recours à des «promesses de Gascons», issues directement d'une nouvelle philosophie de gestion qui n'a de scientifique que la prétention et qui en fait, n'est qu'un positivisme simplet, revu et corrigé?

CONCLUSION

Dans cette proposition de recherche, nous avons commencé par exposer notre problématique générale, à savoir si certains facteurs ou variables pouvaient avoir une influence sur le rendement des bibliothèques publiques. Le cadre opérationnel et la méthodologie proposés visaient essentiellement à déterminer l'existence ou non d'une relation positive entre nos variables indépendantes (ressources disponibles et autres variables) et nos variables dépendantes (indices de performance). Étant donné que tel est le cas, nous croyons pouvoir affirmer que la quantité des ressources, spécialement financières (essentielle pour l'allocation des autres ressources), est vraiment déterminante en ce



qui concerne la performance et le rendement des bibliothèques publiques québécoises. Par le fait même, l'établissement de cette relation nous permet de relativiser l'importance généralement accordée aux mesures de performance déconnectées de leur base, c'est-à-dire le potentiel même des bibliothèques en terme de ressources mises à la disposition de ces institutions et de leurs clientèles. Sans aucun doute, si nous nous sommes trompés, il sera aisé de le démontrer en étudiant quelques statistiques et en révélant que ces dernières représentent vraiment des données qui parlent pour ne rien dire.

Ces résultats significatifs nous amènent à réfléchir sur la vocation même de la bibliothèque publique. Cette dernière ne devrait-elle pas chercher essentiellement à combler les besoins d'information de sa population, quelque soit la richesse et les possibilités? En ce sens, le désengagement de l'État québécois et l'instauration du principe de la

tarification sont-ils des réponses adéquates à l'appauvrissement général de la population québécoise. Est-ce à dire que les besoins documentaires d'une population économiquement moins bien nantie sont moins importants? Nous en doutons!

Naturellement, de nouvelles recherches doivent être entreprises pour nous permettre de mieux cerner les causes du faible rendement et de la sous-utilisation des bibliothèques publiques québécoises. L'utilisation de mesures qualitatives pourraient éventuellement permettre de nuancer et de raffiner nos résultats. De plus, d'autres mesures quantitatives telles que l'analyse factorielle et la régression multiple, pourraient nous aider à préciser et quantifier les groupes de variables ayant le plus d'impact sur la performance des bibliothèques publiques. En ce sens, nous ne prétendons aucunement à l'exhaustivité théorique et à la vérité révélée.

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES

- BÉLISLE, J.P. & DESROSIERS, Jacques (1983). *Introduction à la statistique*. Montréal: Gaëtan Morin éditeur, 281 pages.
- *Bibliographies publiques: Répertoire 1993*. Québec: Ministère de la Culture et des Communications, 1994, 79 pages.
- CHILDERS, Thomas & VAN HOUSE, Nancy. (1989). «Dimension of Public Library Effectiveness». *Library & Information Science Research*, vol. 11, pp. 273-301.
- COBEIN, Jean & SAVARD, Réjean. (1982). «L'utilisation des bibliothèques publiques au Québec en regard de certaines variables endogènes». *Argus*, vol. 11, no 1, pp. 3-7.
- CONTANDRIOPOULOS, A.P. & al. (1990). *Savoir préparer une recherche: la définir, la structurer, la financer*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 198 pages.
- CULLEN Rowena & CALVERT, Phillip. (1993). «Further Dimensions of Public Library Effectiveness: Report on a Parallel New-Zealand Study». *Library & Information Science Research*, vol. 15, pp. 143-164.
- D'ELIA, Georges & WALSH, Sandra. (1984). «Content, pas content? La satisfaction de l'utilisateur soulèvera-t-elle les bibliothèques publiques?» *Bulletin des bibliothèques de France*, vol. 29, no 1, pp. 16-25.
- DE PROSPO & al. *Performance Measures for Public Libraries*. (1973). Chicago: Public Library Association.
- *Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques, 1993*. Québec: Ministère de la Culture, fichiers informatiques sous format Dbase.
- GAUTHIER, Benoît. (1992). *Recherche Sociale: de la problématique à la collecte de données 2 éd.* Québec: Presses de l'Université du Québec, 584 p.
- HOUSER, Lloyd. (1968). *Indices of Effectiveness of Public Library Services: Relationship of Registrants and Financial Support*. Ann Arbor (Michigan): University Microfilms inc., 67 p.
- LYNCH, Mary Jo. (1983). «Measurement of Public Library Activity: The Search for Practical Methods». *Wilson Library Bulletin*, vol. 57, pp. 388-393.
- McCLURE & al. (1986). «Output Measures: Myths, Realities, and Prospects». *Public Libraries*, vol. 25, no 2, pp. 49-52.
- NORUSIS, Marija J. (1990). *SPSS/PC + 4.0 Base Manual for the IBM PC / XT / AT and PS/2*. Chicago: SPSS inc.
- PALMOUR & al. (1980). *A Planning process for public libraries*. Chicago: American Library Association.
- PERRIEN, J. CHÉRON, E.J. ZINS, M. (1983). *Recherche en marketing: méthode et décisions*. Chicoutimi: Gaëtan Morin éditeur, 616 pages.
- SAVARD, Réjean. (1994). «Échec aux bibliothèques publiques». *Le Devoir*. Idées, le mercredi 7 septembre 1994.
- SÉGUIN, François. (1993). «Les arènes de l'esprit: Les bibliothèques publiques, lieux d'épanouissement culturel par excellence, présentent un défi de taille pour le nouveau ministère de la Culture». *Le Devoir*, Idées, A11, le samedi 3 avril 1993.
- THOMPSON, Jan. (1991). «Auckland Public Library – survey of Citizen Satisfaction». *New Zealand Libraries*, vol. 46, no 12, pp. 11-14.
- VAN HOUSE, Nancy. (1986). «Public Library Effectiveness: Theory, Measures and Determinants». *Library & Information Science Research*, vol. 8, pp. 261-283.
- VAN HOUSE, Nancy & CHILDERS, Thomas. (1993). *The Public Library Effectiveness Study: The complete report*. Chicago and London: American Library Association.
- VAN HOUSE, Nancy & CHILDERS, Thomas. (1990). «Dimension of Public Library Effectiveness II: Library Performance». *Library & Information Science Research*, vol. 12, pp. 131-153.
- WHITE, Erb. (1980). «Library effectiveness – the elusive target». *American Libraries*, vol. 11, no 11, pp. 682-683.
- ZWEIZIG, Douglas L. (1985). «Any number can play: «The first national report of output measures data». *Public Libraries*, vol. 24, pp. 50-53.

1. Il est important de rappeler, pour éviter toute confusion sur les interprétations possibles de nos résultats, que soit la corrélation, soit le coefficient de détermination multiple, ne peuvent garantir une relation directe de cause à effet entre une variable et une autre. Seule la méthode expérimentale, qui permet le contrôle des variables parasites peut garantir ce type de relation. Le coefficient de détermination ne fait qu'exprimer le pourcentage de variance observé par le modèle proposé: on observe donc que, lorsque la cotisation tend à augmenter, le pourcentage d'inscription tend à baisser dans 19% des cas.



LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Jean-Marc Lynch
M.B.S.I.

La bibliothèque publique nord-américaine a une longue tradition de service gratuit et d'accès égal pour tous les citoyens. Les bibliothécaires en ont fait une valeur professionnelle que plusieurs défendent avec ardeur.

Par ailleurs, certains services de la bibliothèque font l'objet d'un paiement depuis longtemps. Le montant exigé est souvent symbolique: par exemple, l'usager doit déboursier 0,25\$ pour réserver un livre. L'argent ainsi recueilli ne sert pas à financer le service, mais à s'assurer que l'usager désire bien le livre.

Au cours de la dernière décennie principalement, de nouvelles pratiques de tarification ont fait leur apparition: location de best-sellers, photocopies et impressions, abonnement payant. Au Québec, un nombre de plus en plus grand de bibliothèques publiques tarifient l'abonnement. Les montants exigés sont de moins en moins symboliques, alors qu'il peut en coûter plus de 25,00\$ annuellement à un adulte pour avoir accès au prêt de livres.

Les bibliothèques publiques étant la responsabilité des municipalités, nous voulons présenter ici un aperçu du



PHOTO: JEAN LAUZON/COMIMAGE





PHOTO: JEAN LAUZON/COMIMAGE

contexte qui explique le recours à la tarification par ces dernières. Nous démontrerons ensuite que la tarification de l'abonnement n'est pas un mode de tarification adapté à la bibliothèque publique.

LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX AU QUÉBEC

La tarification des services municipaux est un phénomène relativement récent au Québec. Un des événements qui annoncent l'arrivée de ce mode de financement est le rapport du Comité conjoint Québec-municipalités de 1978. En voici un extrait:

«La taxation municipale doit être orientée vers la tarification. Il s'agit autant que possible de faire payer les utilisateurs de services en fonction de la quantité de services consommés et de leurs coûts de production. Cette façon de taxer permet non seulement de respecter le principe d'équité fondé sur les bénéfices reçus mais encore de réaliser des économies, car en obligeant les gens à assumer les coûts des services qu'ils consomment, il y a un intérêt économique à la modération et on tend à éliminer la surconsommation et partant, le gaspillage.»

En 1979, le gouvernement a procédé à une réforme complète de la fiscalité municipale visant à accroître l'auto-

nomie des municipalités. Les mesures incluses dans la nouvelle *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. ch. F-2.1) devaient soustraire celles-ci de la dépendance face aux subventions gouvernementales, en leur accordant la quasi-totalité du champ de taxation foncière. De plus, le principe de la taxation en fonction des bénéfices reçus, et non de la capacité de payer, était mis de l'avant comme moyen de traiter les citoyens de façon équitable.

Près de 10 ans plus tard, l'ajout des articles 244.1 à 244.10 à la *Loi sur la fiscalité municipale* a permis de définir clairement l'étendue des pouvoirs de tarification des municipalités, ainsi que les modalités d'application. Un mode de tarification y est défini comme étant «toute source locale et autonome de recettes, autre qu'une taxe basée sur la valeur foncière ou locative des immeubles ou des lieux d'affaires» (art. 244.2). Trois modes de tarification sont définis, dont un seul s'applique aux bibliothèques, soit «un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité» (art. 244.2).

Malgré les dispositions législatives habilitantes à leur disposition, les municipalités n'utilisent pas encore massivement la tarification. Les taxes sur la valeur foncière représentent toujours la principale source de revenu des municipalités, soit 65,1% des recettes de sources locales, alors que les revenus issus de la tarification des services municipaux comptent pour 10,7%¹.

Il est difficile de chiffrer l'évolution du recours à la tarification. En effet, le ministère des Affaires municipales n'a aucune donnée sur la tarification des services municipaux avant 1992. On y apprend tout de même que les services qui font l'objet d'une tarification sont, par ordre d'importance: l'eau, le service de la dette, la gestion des déchets, les égouts, et autres (loisirs, rapports de police, etc.). C'est dans cette dernière catégorie que sont comptabilisées les recettes générées par les bibliothèques. En 1992 et 1993, les recettes de cette catégorie pour l'ensemble des municipalités du Québec sont passées de 21 705 400\$ à 25 661 700\$, soit une augmentation de 18,2%¹. Il n'est pas possible de savoir quelle proportion est imputable aux bibliothèques.

En dépit d'un début lent, la tendance en faveur de la tarification prend de l'ampleur. Au ministère des Affaires municipales, on incite les municipalités à diversifier leurs sources de revenus, notamment par le biais de la tarification. La revue *Municipalité*, produite par ce ministère, en fait régulièrement mention. Un guide est par ailleurs distribué aux municipalités qui désirent mettre sur pied une politique de tarification².

Nous vivons actuellement une époque de décentralisation. Le gouvernement provincial, accablé par de lourdes dettes, a donc tendance à déléguer une partie de ses responsabilités au niveau municipal. Les municipalités, voyant le nombre de leurs responsabilités augmenter sans cesse, n'ont d'autre choix que d'accroître leurs revenus.

L'augmentation du nombre de municipalités ayant recours à la tarification des services de la bibliothèque publique n'est pas le simple symptôme d'un changement d'attitudes des élus municipaux face à celle-ci. C'est plutôt le résultat d'un changement radical dans la façon dont les municipalités offrent l'ensemble de leurs services aux citoyens qu'ils desservent.

ÉVITER LA «SURCONSOMMATION»

La philosophie qui sous-tend la tarification, telle qu'exprimée dans l'extrait du rapport du Comité conjoint Québec-municipalités présenté au début de l'exposé, est que la tarification permet de gérer la demande et d'éviter la surconsommation. Le bien-fondé de cette philosophie en regard de l'approvisionnement en eau potable est difficilement contestable. Nous pensons toutefois que la même logique n'est pas applicable pour les bibliothèques, comme le souligne Jean-Robert Sansfaçon, éditorialiste au *Devoir*:

«[...] taxer la consommation d'eau est une mesure souhaitable pour des raisons diamétralement opposées à une tarification de la fréquentation des bibliothèques. Autant il faut limiter la première, autant il faut stimuler la seconde.»³

La tarification joue bien son rôle de limiter la consommation. Dans une courte étude, Denis Boisvert⁴ a comparé le nombre de prêts per capita des municipalités où l'abonne-

ment est gratuit et où il est tarifé. Dans les premières, la moyenne de prêts est de 6,03 per capita, alors qu'il n'est que de 4,65 dans les secondes. Nous nous demandons quel est l'intérêt pour une municipalité d'acheter des livres, pour ensuite en limiter la circulation.

Par ailleurs, le fait de tarifier l'abonnement à la bibliothèque ne règle en rien le faux problème de la surconsommation (un livre peut-il être trop lu?). Pour cela, il faudrait limiter le nombre de prêts inclus dans l'abonnement annuel. À moins qu'on ne cherche à limiter le nombre d'abonnés! Nul besoin d'argumenter ici sur le caractère antidémocratique d'une telle mesure.

Selon Robert Faille⁵, professeur aux HEC, trois conditions sont essentielles à la mise en place d'un système de tarification équitable: (1) on doit être en mesure de déterminer les coûts actuels du service; (2) il faut identifier le bénéficiaire; et (3) on doit pouvoir mesurer de façon exacte la consommation.

On peut répondre assez aisément à la première condition. Il est toutefois plus difficile d'identifier le bénéficiaire. En effet, il existe un large consensus à l'effet qu'une bibliothèque génère des bénéfices collectifs, c'est-à-dire que sa fréquentation entraîne des bienfaits pour l'ensemble de la communauté. En ce qui concerne la troisième condition, son application est difficile. Comment en effet calculer de façon exacte le nombre de prêts, la consultation d'ouvrages de référence, le recours à la référence, la lecture des périodiques?

CONCLUSION

Dans une volonté d'élargir leur assiette fiscale, les municipalités québécoises tarifient de plus en plus les services rendus aux citoyens. La bibliothèque publique n'échappe pas à cette vague. Il semble qu'un des premiers réflexes soit de tarifier l'abonnement. Si certains services peuvent être tarifés, le fonctionnement de la bibliothèque ainsi que sa mission sont incompatibles avec une politique d'accès payant.

Parce que l'accès à l'information est une valeur importante de notre société, parce que la bibliothèque génère des bénéfices collectifs, parce qu'on doit éviter l'exclusion des moins nantis, l'accès aux services de base doit être gratuit. Le financement de la bibliothèque par le biais de la taxe foncière reste encore le moyen le plus juste et équitable pour l'ensemble des citoyens.

1. Québec: ministère des Affaires municipales. *Prévisions budgétaires des municipalités 1993*, Québec: Publications du Québec, 1993.

2. Québec: ministère des Affaires municipales. *La tarification des services municipaux: document d'information générale*, 1992, 38 p.

3. Sansfaçon, Jean-Robert. «La vérité des prix: tarifs ou taxes, le ras-le-bol sera le même dans les municipalités du Québec», *Le Devoir*, 7 avril 1993, p. A6.

4. Boisvert, Denis. «La tarification, qui en profite?», *Défi*, août 1992, p. 15.

5. Faille, Robert. «La tarification des services municipaux: quelques règles d'équité», *Municipalité*, octobre 1992, pp. 16-18.



LA TARIFICATION DES BIBLIOTHÈQUES: UNE QUESTION DE NUANCES

Claudette Poulin
Mirabel

Marie-Thérèse Stephen
Ville d'Anjou

Au cours des dernières années, la question de la tarification des bibliothèques publiques a fait couler beaucoup d'encre non seulement au Québec, mais ailleurs au Canada et à l'étranger, notamment en France. Depuis un an, de nombreuses opinions ont été publiées dans des revues spécialisées, de même que dans LA PRESSE et LE DEVOIR. En substance, deux écoles de pensée s'affrontent: on est totalement pour ou totalement contre la tarification.

Ceux qui sont favorables à cette pratique ne la définissent pas selon des critères «universels», ne lui attribuent aucune balise, aucun encadrement précis — ce qui, du reste, n'est pas de nature à rassurer les usagers! Ceux qui s'y opposent farouchement tiennent un discours rempli de bonnes intentions, certes, mais qui ne tient pas compte d'un certain nombre de réalités devenues, hélas, incontournables.

Entre ces deux positions de nature idéologique, rien ne semble possible. Or, plutôt que de se retrancher derrière des absolus, il y a tout lieu de relativiser cette question, de l'aborder sous un angle résolument pragmatique.

L'ENVERS ET L'ENDROIT

Au cours des deux dernières années, la tarification a pris une ampleur considérable au Québec. Dans certaines régions, telles l'Abitibi, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-St-Jean, la plupart des bibliothèques publiques tarifient l'abonnement. Toutefois, ce phénomène n'a pas encore atteint les grands centres urbains, à l'exception de Sherbrooke.

Comme le constate Ronald Beaupré, «la tarification peut être totale ou partielle suivant que l'on considère les bénéfices personnels et/ou les bénéfices collectifs»¹. En obligeant l'utilisateur à défrayer, en tout ou en partie, le coût réel de ce qu'il consomme, elle rationalise les opérations de la bibliothèque et réduit la surconsommation des services.

Les partisans de la tarification sont également d'avis que la situation financière des municipalités remet en cause le principe de la gratuité pour de multiples services, dont ceux offerts par la bibliothèque. En raison des contraintes budgétaires actuelles, la tarification leur apparaît donc inévitable. Il ne reste plus alors qu'à déterminer les services qui doivent être facturés à l'utilisateur, de façon plus ou moins arbitraire.

Les adversaires de la tarification présentent généralement deux arguments. Le premier repose sur le principe de l'égalité d'accès à l'information. On soutient que la tarification

introduit une discrimination à l'endroit des groupes sociaux les plus démunis. Or tout indique que les personnes défavorisées, dont un grand nombre ne possèdent pas les connaissances requises pour s'adonner à la lecture, ne se bousculent pas aux portes des bibliothèques, malgré leur gratuité.

L'autre argument opposé à la participation financière des usagers tient à une définition générale de la bibliothèque publique. Cette dernière, de part sa mission, doit donner accès à l'information sous toutes ses formes à tous les citoyens selon leurs besoins propres sans discrimination, sans distinction, sans contrainte aucune. Dans cette optique, la bibliothèque apparaît comme un ensemble de services bénéfiques pour la communauté, un rouage indispensable au fonctionnement de la démocratie, un centre d'informations civique, voire une richesse culturelle qui contribue au développement de la civilisation.

Toutes ces définitions de la «bibliothèque-providence», comme l'appelle Stan Skrzyszewski¹, sont présentées par les tenants de la non-tarifification pour justifier le financement de la bibliothèque à même les fonds publics et exclure la participation financière de l'utilisateur. D'emblée, nous croyons que la bibliothèque publique peut remplir sa mission fondamentale, tout en facturant certains services.

L'URGENCE D'AGIR

Dans les bibliothèques publiques québécoises, il n'existe aucune uniformité relativement à la tarification. De nombreuses bibliothèques tarifient les services de base par le biais de l'abonnement. D'autres tarifient tel ou tel service, sans trop de discernement.

D'ores et déjà, le temps est venu pour les gestionnaires de bibliothèques publiques de mettre fin à cette confusion la plus totale en réglementant la tarification, en l'encadrant selon des normes raisonnables, conformes aux nouvelles réalités auxquelles nous sommes confrontés. À cette fin, un comité représentatif de l'ensemble des intervenants devrait voir le jour dans les plus brefs délais.

QUOI TARIFER?

Pour que la bibliothèque puisse conserver son caractère public et remplir son mandat de manière adéquate, la tarification des services de base ne paraît aucunement justifiée. Par «services de base», en règle générale, on entend les services suivants:



- l'accès à une collection de documents qui répond aux besoins de tous les usagers;
- le prêt ou la consultation de documents;
- l'aide au lecteur et un service de référence en tout temps pour tous les groupes d'usagers;
- des heures d'accueil répondant aux besoins de l'ensemble des utilisateurs;
- un programme d'animation pour les tout-petits et les jeunes du primaire, dont des visites de classes.

Selon nous, ces services fondamentaux constituent une «chasse gardée»: ils ne devraient faire l'objet d'aucune tarification. Toutefois, nous croyons qu'il est pertinent de réclamer à l'usager une contribution financière juste et raisonnable, lorsqu'il consomme des services dont la communauté n'a pas nécessairement à supporter les coûts. Outre la carte du citoyen et l'abonnement pour les non-résidents, les services suivants pourraient être tarifés;

- prêt de certains documents audiovisuels;
- prêt entre bibliothèques (dans certains cas);
- prêt d'oeuvres d'art;
- impression et téléchargement de résultats de recherches sur CD-ROM et bases de données;
- utilisation de micro-ordinateurs pour le traitement de texte;
- certaines recherches et compilations bibliographiques personnalisées (qui nécessitent beaucoup de temps);
- location de salles et d'aires d'exposition.

Bien entendu, cette liste de services ne saurait être exhaustive. Par ailleurs, avant d'établir toute tarification, il importe de prendre en considération les mécanismes de contrôle et

les procédures administratives qu'elle implique (formulaires, rapports statistiques, perception des montants, supervision des employés affectés à cette tâche, etc.).

UN NOUVEAU CONTEXTE

En vertu de sa politique à l'égard des bibliothèques publiques, mises à part les dépenses d'immobilisation, le gouvernement du Québec ne subventionne que l'achat des volumes. Quant à elles, les municipalités défraient les coûts relatifs au fonctionnement des bibliothèques. Or, comme on le sait, ces deux paliers de gouvernement sont aux prises avec d'importantes restrictions budgétaires.

C'est dans ce contexte éminemment difficile que les gestionnaires de bibliothèques publiques doivent s'acquitter de leurs tâches, dans le meilleur intérêt de leur clientèle respective. La tarification d'un certain nombre de services doit être sérieusement envisagée, certes, mais dans une perspective d'équité, en y apportant toutes les nuances requises... pour le plus grand bien de la communauté!

SOURCES ET RÉFÉRENCES

1. BEAUPRÉ, Ronald. «Je tarifie la bibliothèque». *Le Carrefour*, revue publiée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, mars 1995, 19e année, no 1, pp. 4-5.
2. SKRZESZEWSKI, Stan. «Faire payer le public? La question sera enfin posée.» *Bulletin des bibliothèques de France*, 30 (5), 1985, pp. 392-400.

Nous tenons à remercier chaleureusement M. Denis Rousseau, rattaché à la Direction des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), d'avoir participé aux discussions nécessaires à la rédaction de cet article.



INÉDIT SUR CD-ROM

AMÉRIQUE FRANÇAISE: HISTOIRE ET CIVILISATION

- le texte intégral de centaines de documents importants, du XVIIe siècle à nos jours
- 225 000 références bibliographiques
- plus de 5000 notices biographiques
- des guides et des outils de recherche

sur les différentes facettes de l'histoire du Québec et du Canada français, particulièrement.

BRIO: RESSOURCES DE LANGUE FRANÇAISE EN INFORMATIQUE

- 6000 pages de texte intégral
- 17 000 notices bibliographiques
- un annuaire de quelque 500 organismes
- une logithèque

sur les technologies de l'information: aspects humains, sociaux, politiques, économiques, matériel informatique, logiciels, etc.

Pour un essai des CD-ROM communiquez avec nos services



**SERVICES
DOCUMENTAIRES
MULTIMEDIA INC.**

75, rue de Port-Royal Est, bur. 300
Montréal (Québec) Canada H3L 3T1
Télécopieur: (514) 384-9139 Tél.: (514) 382-0895

CONSÉQUENCES DE LA TARIFICATION DE L'ABONNEMENT

Ghislaine Lauzon
Boisbriand

Combien en coûte-t-il pour s'abonner à la bibliothèque??? Seulement quelques dollars qui valent pourtant leur pesant d'or, car voici les principales conséquences qui découlent de la tarification de l'abonnement.

1- INIQUITÉ

Selon le Manifeste de l'Unesco, «les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.»¹

La tarification introduit une notion d'injustice dans le rôle de la bibliothèque, en créant deux classes d'utilisateurs: Les bien nantis et les autres. L'accès à l'information, droit fondamental dans toute démocratie, se fonde alors sur la capacité de payer et non sur les besoins réels des utilisateurs. La proportion de revenu consacrée à l'utilisation des services de bibliothèques devient même plus élevée chez les moins fortunés. La tarification ouvre aussi la porte à diverses pratiques compensatoires visant à offrir gratuitement ou à tarif réduit, l'abonnement à la bibliothèque à certains groupes jugés éligibles.

Pour tous, la tarification revêt la forme d'une double taxation, puisque les citoyens paient des taxes pour entretenir des services et paient encore quand vient le temps de les utiliser.

2- DIMINUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS

La majorité des auteurs s'entendent pour «constater ou prédire une baisse immédiate de la demande d'un service donné lorsqu'il est tarifé.»²

En 1992, Rimouski vit son nombre d'abonnés passer de 27 à 21% à cause de l'imposition d'une tarification à l'abonnement. À Laval, la tarification fit baisser de 40% le nombre d'abonnés et souleva un tollé de protestations de la part des citoyens. Les bibliothèques publiques québécoises qui ne tarifient pas l'abonnement ont en moyenne 32% d'abonnés alors que celles qui le tarifient n'en ont que 18%.³

Les bibliothèques ne sont pas des lieux surfréquentés et l'imposition d'une tarification à l'abonnement réduit encore davantage le nombre d'abonnés. C'est peut-être pour cette raison qu'en Grande-Bretagne, dans les pays nordiques, aux

États-Unis et dans quatre provinces canadiennes (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario, Saskatchewan), la notion de gratuité des bibliothèques est ancrée dans les mentalités et parfois même inscrite dans la loi.



PHOTO: JEAN LAUZON/COMIMAGE

3- DIMINUTION DU NOMBRE DE PRÊTS

Une étude visant à mesurer la performance des bibliothèques québécoises face au tarif exigé révèle que les municipalités qui abonnent gratuitement les citoyens à leur bibliothèque prêtent en moyenne près de sept livres per capita alors que celles qui exigent des frais d'inscription n'en prêtent que 5,5 livres.⁴

Selon cette étude, les 85 villes qui offrent la gratuité, ont réalisé en 1992, 21 400 000 prêts comparativement à 6 700 000 prêts pour les 64 villes appliquant une tarification.

Une conclusion s'impose: dans un contexte où la tarification existe, la circulation des documents s'effectue au ralenti et atténuée la véritable rentabilité des bibliothèques.

4- FRAIS DE GESTION ÉLEVÉS

Il faut prévoir des ressources humaines et physiques pour gérer un programme de tarification surtout si, avant d'abonner un usager, il faut mesurer de façon exacte sa consom-



mation, ce qui représente une condition essentielle à la mise en place d'un système de tarification équitable.⁵

De plus, des contrôles serrés sont à prévoir pour déjouer les imposteurs (trafiquants de cartes et autres...) et offrir, le cas échéant, des tarifs différents à certaines catégories de clients (enfants, personnes âgées, chômeurs...).

Les revenus, retournant la plupart du temps dans les fonds consolidés de la ville, ne représentent, pour les bibliothèques qui tarifient, que 3 ou 4% de leur budget annuel⁶. Par conséquent, pour au moins maintenir ce pourcentage, alors que les tarifs imposés font déjà fuir certains usagers, il faudra hausser les coûts d'abonnements, ce qui réduira encore et encore la clientèle.

D'ailleurs, de 1992 à 1994, le coût moyen de l'abonnement a augmenté de 10% chez les adultes et de 4% chez les jeunes.

Dans un tel contexte, ce n'est plus à l'ajout de personnel qu'il faut songer mais à des réaffectations coûteuses: il s'agit peut-être tout simplement d'assigner les employés non plus

à la diffusion documentaire, mais de les former à la gestion financière; ceci représente un excellent moyen de s'éloigner du rôle de la bibliothèque:

«La bibliothèque publique est le centre local d'information qui met facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toutes sortes.»⁷

1. «Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique 1994», *Corpo-Clip* no 120, avril-mai 1995, p. 9.
2. Rousseau, Denis. *La tarification des produits et services documentaires: état de la question*, Montréal, Asted, 1987, p. 43.
3. Millette, Marjolaine. *Résultats de l'enquête sur la tarification de l'abonnement*, 20 septembre 1994, p. 13.
4. Boisvert, Denis. «La tarification», *Défi*, décembre 1993, p. 6.
5. Faille, Robert. «La tarification des services municipaux: quelques règles d'équité», *Municipalité*, octobre 1992, p. 18.
6. Millette, Marjolaine. *Résultats de l'enquête...*, p. 8.
7. «Manifeste de l'Unesco...», p. 9.

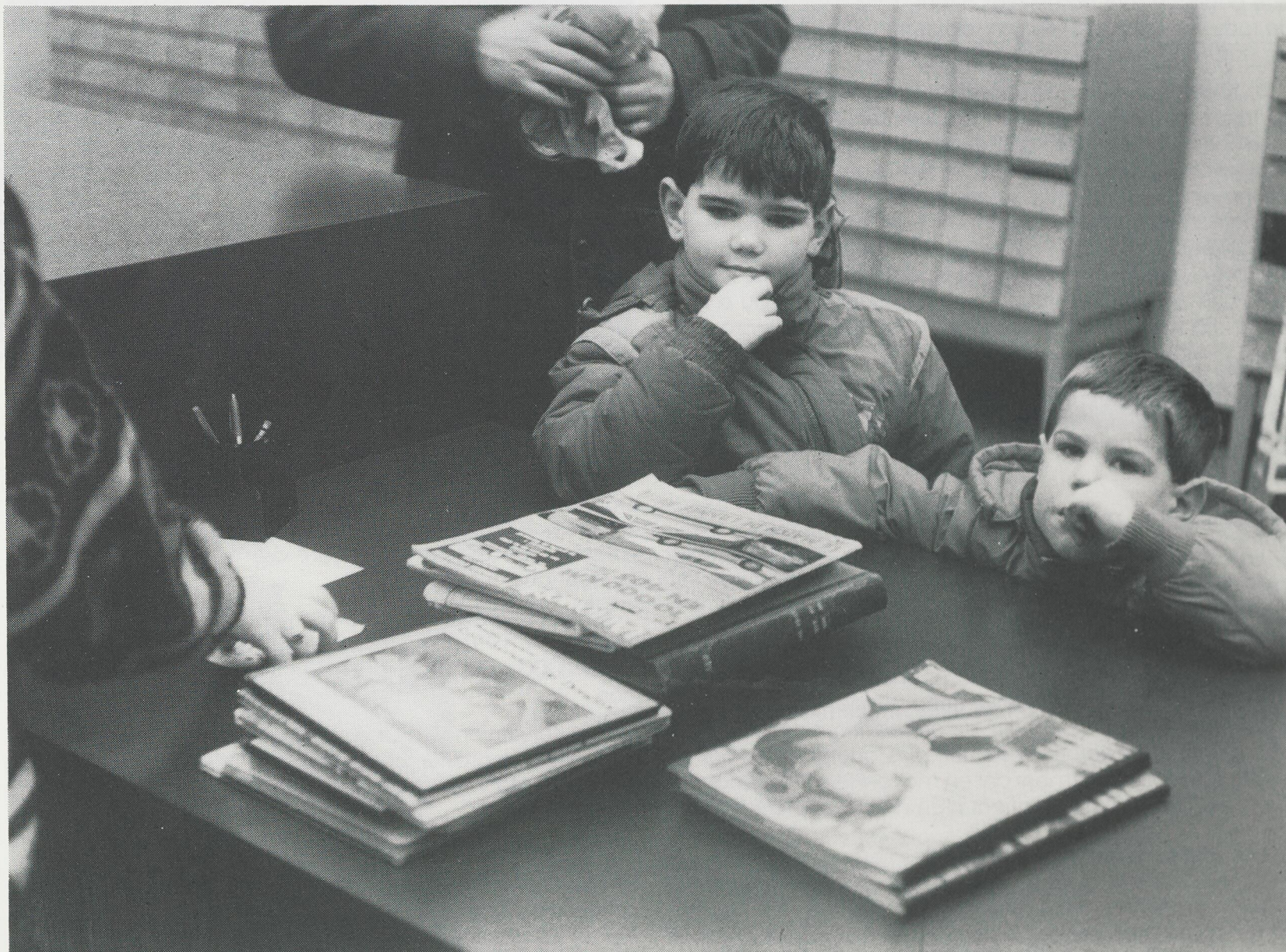


PHOTO: JEAN LAUZON/COMMAGE

PATINOIRES ET BIBLIOTHÈQUES: ÉQUITÉ FINANCIÈRE?

Georges Dubois
Responsable de la
bibliothèque de Saint-Malo

En se basant sur le document *Prévisions budgétaires des municipalités 1992*, on arrive à une drôle de constatation quand on compare les budgets consacrés à différents postes.

On peut regrouper les municipalités selon leur taille de telle sorte qu'on a cinq groupes (cf. Tableau 1).

Pour chacun des groupes, on peut additionner les sommes consacrées aux patinoires et aux parcs et terrains de jeux. Cette somme a été divisée par le total des loisirs et culture de façon à avoir un pourcentage consacré à la «balle» (terrain de jeux) par rapport à ce total. J'ai procédé de la même façon pour avoir le pourcentage consacré à la bibliothèque par rapport aux loisirs et culture.

Maintenant, que se passe-t-il si nous nous comparons avec les municipalités dont la population est supérieure à 5000 habitants? Le tableau 2 nous donne une image révélatrice.

Population	PAR RAPPORT AUX LOISIRS ET CULTURE	
	% Parcs et patinoires	% Bibliothèques
- 5000 habitants (bibliothèques affiliées)	30%	8%
+ 5000 habitants (bibliothèques autonomes)	40%	15%

Le pourcentage consacré à la bibliothèque bondit alors à 15% pour y demeurer plus stable encore.

Donc, quelle que soit la taille de la population d'une municipalité au Québec.

- en-dessous de 5000 hab. le % de loisirs et culture consacré aux bibliothèques est stable à 8% environ.

- au-dessus de 5000 hab. le % de loisirs et culture consacré aux bibliothèques est stable à 15% environ.

La différence s'explique par le fait que les municipalités qui ont une bibliothèque autonome leur consacrent deux fois plus d'argent, toute proportion gardée, que ne le font les municipalités affiliées à un CRSDP, car ce dernier est subventionné pour elles.

Le pourcentage du budget loisirs et culture consacré aux parcs et patinoires passe d'environ 30% à 40% pour y rester à partir de 5 000 habitants. Il est inquiétant de constater que l'on consacre environ trois fois plus de crédits aux parcs et patinoires qu'aux bibliothèques, toute proportion gardée.

Les gros bras étant favorisés aux dépens des gros cerveaux!

Population	PAR RAPPORT AUX LOISIRS ET CULTURE	
	% Parcs et patinoires	% Bibliothèques
- 1000 habitants	25%	10%
1000 à 1999 habitants	30%	8%
2000 à 2999 habitants	44%	7%
3000 à 3999 habitants	39%	6%
4000 à 4999 habitants	39%	8%

On remarque tout de suite que lorsque la population augmente, le pourcentage de la «balle» passe de 25 à 39% alors que celui de la bibliothèque, 2,5 fois moindre, passe de 10 à 8% où il devient presque cinq fois moindre.



CONCLUSION

Lorsque la taille d'une municipalité augmente il se passe de drôle de choses. Examinons le tableau 3.

TABLEAU 3	
Population	% DES BIBLIOTHÈQUES PAR RAPPORT AUX PARCS ET PATINOIRES
- 1000 habitants	40%
1000 à 1999 habitants	27%
2000 à 2999 habitants	16%
3000 à 3999 habitants	15%
4000 à 4999 habitants	20%

Au départ, le budget consacré à la bibliothèque ne représente que 50% de celui consacré aux parcs et patinoires. Plus la taille de la municipalité augmente, plus la proportion des budgets consacrée à la bibliothèque diminue pour ne plus représenter que 20% de celui consacré aux parcs et patinoires.

N'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur cette discrimination de la bibliothèque par rapport aux loisirs sportifs?

De quel droit une municipalité peut-elle décider que son budget parcs et patinoires augmentera et non son budget bibliothèque si sa population augmente? On serait en droit de s'attendre à ce que celui de la bibliothèque augmente de la même façon que celui des parcs et patinoires, ou au moins, qu'il augmente. Ce n'est pas le cas et c'est **aberrant**.

Source: CRSBPE, Le Trait d'Union, vol. 12, nos 2 et 3.

UNE BIBLIOTHÈQUE ITALIENNE CHERCHE UNE BIBLIOTHÈQUE POUR VIVRE UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL À L'EXTÉRIEUR

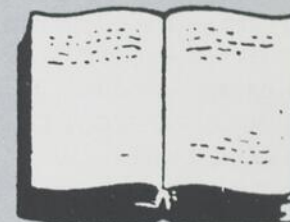
Je suis une bibliothécaire spécialisée dans le domaine des documents audiovisuels et en particulier dans les enregistrements sonores.

J'aimerais bien faire des expériences à l'étranger, donc j'aimerais bien travailler surtout dans votre pays.

Vous pourrez consulter mon curriculum vitae qui est disponible auprès de Denis Boisvert à Saint-Hyacinthe.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous envoie mes meilleures salutations.

Luca Mencaroni



LIBRAIRIE

**Les Éditions
Arts, Lettres
et Techniques Inc.**

LIBRAIRIE ACCRÉDITÉE

747-4784

SERVICE AUX COLLECTIVITÉS

747-4785

**LE PLUS VASTE CHOIX
DE LIVRES SPÉCIALISÉS**

901, boulevard Ste-Croix

Ville St-Laurent

Montréal, Québec H4L 3Y5



ÊTES-VOUS
d'accord?

«IL Y A TOUJOURS UN LIVRE» — VRAIMENT?

Serge Duhamel
Libraire-antiquaire

Pierre Meunier
Bibliothécaire

Les bibliothèques sont des endroits magiques. Je me suis rappelé ce fait lors d'une vente de livres usagés, organisée par une biblio de ma région. En effet, un jeune enfant de neuf ou dix ans, se présentant à la table de vente, tout excité, venait de trouver la pièce manquante à sa collection de bandes dessinées «Lucky Luke». Il s'inquiète alors de savoir s'il y en a d'autres qu'il aurait manquées, liste de ses avoirs en mains; la jeune dame, bénévole d'un jour, lui répond qu'il n'y a aucun registre des livres mis en vente et, devant la déception de l'enfant, lui affirme qu'elle vérifiera pour lui, tant se peut... Il est parti ravi, promettant de revenir en fin de journée vérifier les «bons et loyaux services» de la dame. Une petite histoire vécue comme il y en a des milliers, au monde parfois sombre des longs rayons de nos bibliothèques publiques.

Au fond, rien ne peut aisément se comparer aux randonnées mystérieuses de ces longues allées, bardées de livres aux dos souventes fois poussiéreux, larguant aux regards des titres mystérieux et attirants, de la sombre aventure policière jusqu'à la tendresse des contes féeriques. Pour moi, à l'enfance, c'était Henri Vernes et le grand héros... Bob Morane, cheveux ras, hardi et pourvu d'un génie inestimable. Les bibliothèques, non seulement remplissaient-elles ma jeunesse de rêves, mais elles m'offraient aussi la connaissance, la valable, celle qui se cache souvent dans un texte bien ano-

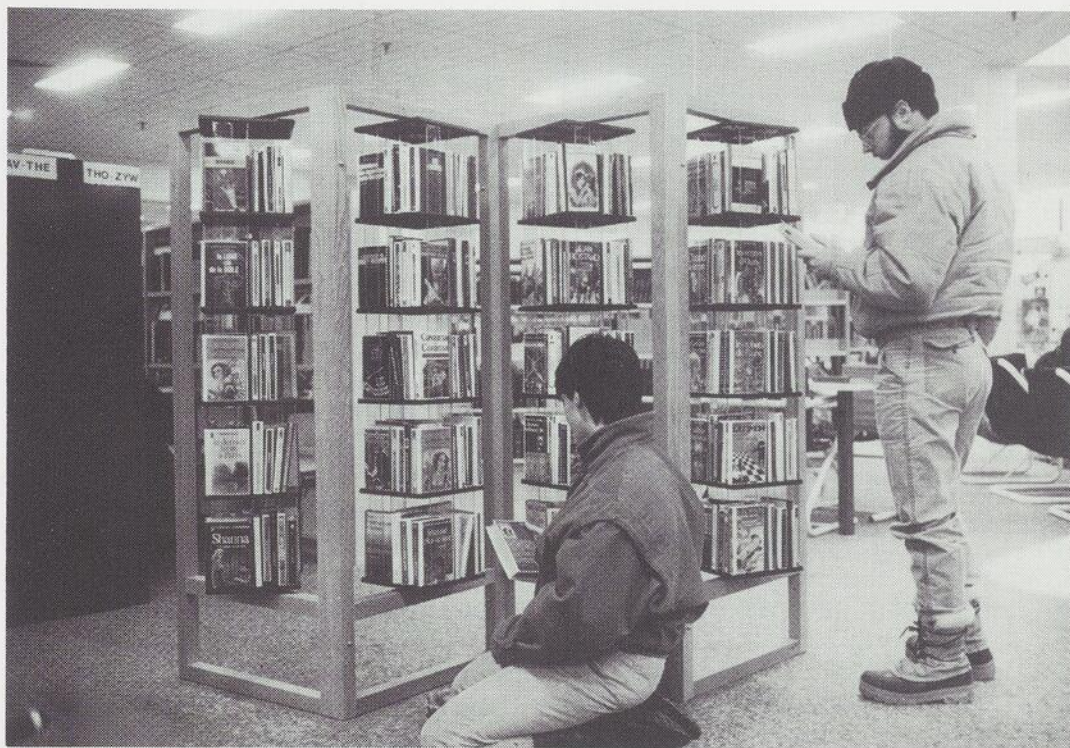


PHOTO: JEAN LAUZON/COMMAGE

din. Les bibliothèques aident à grandir par le récit d'aventures ou par toute découverte absolument nouvelle. Quant à la langue des ancêtres, elle ne saurait se passer de cette grande diffusion; c'est l'endroit absolu pour la reprendre, la conquérir pour soi.

Peu importe le besoin... que ce soit la connaissance des fonds mutuels, l'art naïf, la sexualité ou le sport du Cricket, la biblio se tient debout, bourrée des réponses aux questions les plus diverses, parfois très personnelles! «Il y a toujours un livre» dirons-nous. La plupart des Québécois ont prononcé cette phrase un jour ou l'autre; ceux

qui ne l'ont pas fait le souhaitent, devant certaines misères de leur vie. La connaissance, ce grand actif jamais déficitaire, qui passe pourtant, au chapitre de nos bibliothèques publiques, bien en retard devant la Mentalité Fri-leuse, pour l'ainsi nommer, d'un grand nombre d'élus de nos villes, trop occupés seront-ils à se charger des trous de nos rues et des «trous» le long de nos rues. Force est d'admettre qu'ils créent ainsi le grand trou de notre mémoire collective. Lorsqu'il s'agit de boucler des budgets, la bibliothèque publique est une jolie victime sur laquelle ils vont fondre comme ouragan sur le sable des plages.





*Un guichet central d'accès
aux produits d'information*

PERIODICA abonnements

10 000 titres (magazines,
périodiques et journaux
du monde entier)

PERIODICA Vidéo

1 500 titres (arts, sciences,
littérature, voyage, jeunesse,
cinéma de répertoire)

PERIODICA Audio

Coffrets, disques compacts,
cassettes audio

**PERIODICA
Multimédia**

Plus d'une centaine de CD-ROM
et autres produits multimédias

BIBLIORAMA

Tous les livres disponibles
de langue française distribués
au Canada

BIBLIODATA

Banque de données des *Livres
disponibles canadiens de langue
française*

Partenaire

CEDROM-SNi

600 banques de données
sur CD-ROM (actualité, affaires,
sciences et technologies, santé,
médecine, éducation)

PERIODICA INC.

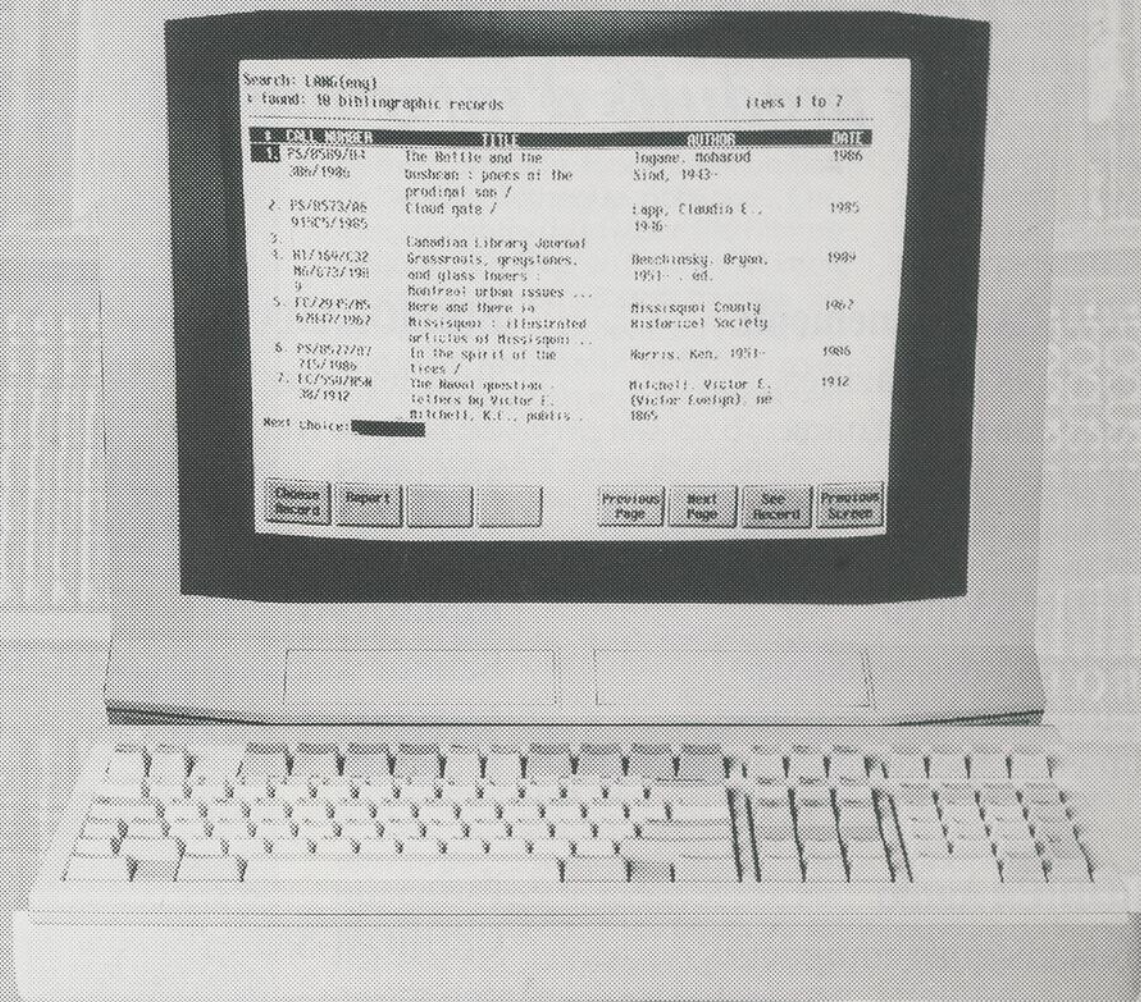
Case postale 444
Outremont, Québec, Canada H2V 4R6

DEMANDEZ NOS CATALOGUES

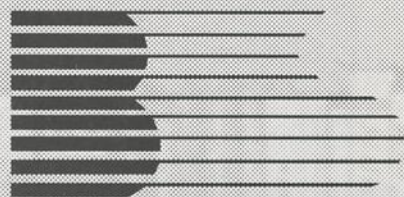
Tél. : (514) 274-5468 Fax : (514) 274-0201
Tout le Canada : 1-800-361-1431

Rien de moins que le meilleur... vendeur!

POUR ACCÉDER À CHAQUE OCTET **D'INFORMATION**



*Un des meilleurs systèmes
de gestion pour
bibliothèques*



Best-Seller

Gestion documentaire
Best-Seller inc.

Tél.: (514) 337-3000 ou 1-800-361-6782
Fax: (514) 337-7629



comprend:

- Acquisitions
- Catalogue (avec contrôle d'autorité en format MARC)
- Catalogue d'accès public (CAP)
- Circulation
- Publications en série
- Liens SDM, Utlas, etc.
- Tout format MARC (Can., US, etc.)

Best-Seller est conçu avec un L4G